

REPUBLIQUE DU BURUNDI



COUR DES COMPTES

**COMMENTAIRES SUR LE PROJET DU
BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2013**

**Rapport approuvé en audience des
Chambres Réunies du 21 décembre 2012**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
LISTE DES TABLEAUX	iii
DELIBERE	1
I. INTRODUCTION	2
I.1. Du cadre légal	2
I.2. De la saisine de la Cour	2
I.3. Contexte d'élaboration du projet de budget 2013	3
I.4. Des dispositions du projet de loi de finances 2013	3
I.5. De la présentation du projet de budget	4
I.6. De la méthodologie	4
II. DE L'ANALYSE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2013.....	6
II.1. Analyse de certaines hypothèses de projection	6
II.1.1. Une croissance du PIB de 6,6% contre 4,7% en 2012	6
II.1.2. Les mesures prévues pour augmenter les recettes	8
II.1.3. Une stratégie à deux volets envisagée par le Gouvernement pour répondre à la pénurie d'énergie électrique	9
II.2. De la prise en compte de la politique de charroi zéro par le projet de budget 2013	9
II.3. Des ressources globales du projet de budget 2013	11
II.3.0. Aperçu général.....	11
II.3.0 bis: Evaluation des ressources intérieures du budget de l'Etat.....	13
II.3.1. Des recettes fiscales.....	14
II.3.2. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (compte 711).....	15
II.3.3. Impôt sur les biens et services (714)	17
II.3.4. Impôts sur le commerce extérieur (715).....	18
II.3.5. Des impôts et taxes exonérés (76)	18
II.4. Des recettes non fiscales.....	19
II.4.1. Des revenus de la propriété(721).....	20
II.4. 2. Ventes des biens et services.....	20
II.4. 3. Des droits administratifs	21
II.4.4. Des amendes et pénalités	22
II.5. Les dons	23
II.5.1 Aperçu synoptique des dons pour 2013.....	23
II.5.2 Des dons budgétaires	25
II.5.3 Des dons sur projet avec financements extérieurs.....	25
II.6. Des produits exceptionnels	27
II.7. Des dépenses globales du projet de budget 2013	28
II.7.1. Aperçu général sur les charges du projet de Budget 2013	28
II.7.2 : Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement par Institutions et Ministères	31
II.7.3. Rémunération des salariés	33
II.7.4. Autres biens et services	35
II.7.4.1. Les services extérieurs (compte 62)	36

II.7.4.2. Les achats (compte 63)	38
II.7.5. Les charges financières (Compte 64)	41
II.7.6. Les subventions (Comptes 65)	42
II.7.8. Prestations Sociales Employeur, Assistance Sociale et Autres Charges (Compte 67).....	44
II.7.9. Des imprévus (Compte 8888800).....	45
II.7.10. LES DEPENSES DES FONDS.....	46
II.7.11. Du budget d'affectation spéciale	46
II.7.12. LES DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	47
II.7.13. Le remboursement du principal de la dette	48
II.8. DU DEFICIT DU PROJET DE BUDGET ET DE SON FINANCEMENT.....	48
II.8.1. Du solde courant hors dons	50
II.8.2. Du solde courant avec dons	50
II.8.3. Du déficit global avec dons	50
II.8.4. Du déficit global hors dons.....	51
II.8.5. Du déficit base caisse.	51
II.8.6. Du financement du déficit.	51
III. DES CONSTATATIONS.....	53
IV. RECOMMANDATIONS.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1: Récapitulation des ressources du budget général de l'Etat pour 2013....	11
Tableau n° 2: Synthèse du budget de l'Etat pour 2013	13
Tableau n° 3: Récapitulatif du budget des produits fiscaux pour 2013.....	14
Tableau n° 4: Prévisions 2013 de l'Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital.....	16
Tableau n° 5: Prévisions 2013 des impôts sur les biens et services	17
Tableau n° 6: Prévisions des recettes des impôts sur le commerce extérieur.....	18
Tableau n° 7: Prévisions des produits non fiscaux pour l'exercice 2013	19
Tableau n° 8: Récapitulatif des prévisions des revenus de la propriété	20
Tableau n° 9: Comparaison des prévisions de 2012 et 2013 et les réalisations au 30/09/2012 des produits de vente des biens et services.....	21
Tableau n° 10: Des prévisions de 2012 et 2013 et les réalisations au 30/09/2012.....	21
Tableau n° 11: Prévisions 2013 des produits des amendes et pénalités	22
Tableau n° 12: Récapitulation des dons pour l'exercice 2013	23
Tableau n° 13: Prévisions de 2013 des dons budgétaires	25
Tableau n° 14: Présentation des prévisions de dons en capital pour l'année 2013	26
Tableau n° 15: Prévision des recettes des produits exceptionnels pour 2013	27
Tableau n° 16: Dépenses 2013 par nature et variation par rapport à 2012 (en millions de FBU).....	28
Tableau n° 17: Dépenses du budget 2013 réparties par Institutions et Ministères (en millions FBU)	31
Tableau n° 18: Réalisation des charges du personnel au 30 septembre 2012 et allocation des crédits 2013.....	34
Tableau n° 19: Prévision des dépenses des services extérieurs 2013 et réalisations au 30/9/2012	36
Tableau n° 20: Réalisation des achats au 30 septembre 2012 et allocation des crédits	39
Tableau n° 21: Réalisation des charges financières au 30 septembre 2012 et allocation des crédits 2013	41

Tableau n° 22: Réalisation des allocations, contributions, subsides et exonérations au 30 septembre et allocation des crédits 2013	42
Tableau n° 23: Variation des prestations Sociales Employeur, Assistance Sociale et Autres charges entre 2012 et 2013.....	45
Tableau n° 24: Les dépenses de fonds	46
Tableau n° 25: Variation des dépenses en capital et prêt net	47
Tableau n° 26: Equilibre du budget	48

DELIBERE

La Cour des Comptes du Burundi publie ses commentaires sur le Projet de loi portant Budget général de l'Etat pour l'exercice 2013.

Conformément aux dispositions de l'article 2.b de la loi n°1/002 du 31 mars 2004 portant création, missions, organisations et fonctionnement de la Cour des Comptes, celle-ci délibérant en Audience des chambres Réunies, a adopté le présent rapport contenant ses commentaires sur ledit projet.

Ce rapport est fondé sur le contenu du projet de loi et de son exposé des motifs ainsi que sur des informations recueillies auprès des différents services du ministère des finances en charge de son élaboration.

Etaient présents :

1. Monsieur Elysée NDAYE, Président de la Cour ;
2. Monsieur Fidèle MBUNDE, Vice-Président ;
3. Monsieur Bonaventure NINTERETSE, Président de Chambre ;
4. Madame Adélaïde NIJIMBERE, Président de Chambre ;
5. Monsieur Léonidas KARORERO, Président de Chambre ;
6. Monsieur Dominique WAKANA, Conseiller ;
7. Monsieur célestin NJEBARIKANUYE ; Conseiller ;
8. Madame Aline KARIYO, Conseillère ;
9. Madame Christine NIRAGIRA, Conseillère ;
10. Madame Marie NAMINANI, Conseillère ;
11. Monsieur Vedaste NGENDANGANYA, Conseiller ;
12. Monsieur Isidore NIYONKURU, Conseiller.

Madame Anne Marie MUNEZERO, Greffière en Chef a.i, a assisté la Cour.

Fait à Bujumbura, le 21 décembre 2012.

I. INTRODUCTION

I.1. Du cadre légal

Le présent rapport de la Cour porte sur les commentaires du projet de loi portant fixation du Budget général de l'Etat pour l'exercice 2013. En effet, l'article 31 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques indique que « la Cour des Comptes adresse au parlement son avis sur tout projet de loi de finances dans les 15 jours de leur adoption en Conseil des Ministres ».

De même, la loi n°1/002 du 31 mars 2004 sur la Cour des Comptes précise en son article 2 b que le Cour des Comptes « ...transmet à l'Assemblée Nationale, préalablement au vote, ses commentaires à propos de tous les projets de budget soumis à son suffrage ».

I.2. De la saisine de la Cour

Le projet de loi portant fixation du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2013 a été envoyé au Secrétaire Général du Gouvernement par le Ministre des Finances et de la Planification pour sa transmission au Parlement en date du 12 décembre 2012. Une copie a été réservée au Président de la Cour des Comptes et lui est parvenue le même jour.

En date du 18 décembre 2012, le Président de l'Assemblée Nationale a transmis le projet de loi portant fixation du budget général de la République du Burundi pour l'exercice 2013 pour commentaires à la Cour des Comptes.

La Cour constate que l'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté.

La Cour réitère sa recommandation relative au respect des dispositions constitutionnelles dans le processus d'adoption du projet de loi de finances.

I.3. Contexte d'élaboration du projet de budget 2013

Le projet de loi de finances portant Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2013 intervient au moment où règne encore l'incertitude sur la croissance mondiale à cause des tensions inflationnistes liées aux cours mondiaux élevés du pétrole et des produits alimentaires, de l'aggravation des déséquilibres budgétaires dans la zone euro ainsi que des tensions politiques dans la zone arabe¹, ce qui n'est pas sans conséquences sur les économies dépendantes en général et sur notre économie en particulier. On se rappellera que les ressources financières extérieures entrent dans notre budget pour une forte part (environ 50%).

Certes, cette conjoncture internationale difficile se traduit, en interne, par la hausse des prix des produits pétroliers et des denrées alimentaires qui influe négativement sur la croissance de notre économie.

Le projet de budget intervient également au lendemain de la tenue avec succès, à Genève, de la Conférence des partenaires au développement en date du 29 au 30 octobre 2012 qui a permis à notre pays de mobiliser une importante somme de 2,6 milliards de dollars américains.

La Cour constate que malgré la conjoncture internationale difficile au moment de l'élaboration du projet de budget, le pays a pu enregistrer des engagements importants de la part de ses partenaires pour financer le CSLP II mais, la Cour rappelle qu'avoir des promesses et des engagements est une étape mais leur mobilisation en est une autre.

La Cour recommande au Gouvernement de prendre toutes ses dispositions pour mobiliser à temps les fonds promis par les bailleurs à la Conférence des partenaires au développement à Genève afin de financer les actions prioritaires définies dans le CSLPII.

I.4. Des dispositions du projet de loi de finances 2013

Le projet de loi de finances 2013 comporte 48 articles contre 37 articles pour la loi de finances révisée de 2012.

¹ Exposé des motifs du projet de loi de finances 2013

Parmi les nouvelles dispositions, il convient de citer l'article 38 qui institue une politique de charroi zéro ainsi que les modalités de sa mise en œuvre. Cet article indique les dates limites de remise des véhicules suivant la catégorie des ayants droits.

I.5. De la présentation du projet de budget

La loi relative aux finances publiques en son article 17 al 1 et 2 indique que « les crédits de chacun des ministères, et éventuellement au sein de chaque ministère les crédits de certaines directions ou de certains services sont regroupés en titres budgétaires.

Au sein de chaque titre budgétaire, les crédits sont répartis par chapitres budgétaires selon la classification économique suivante :

- chapitre I : rémunérations des salariés ;
- chapitre II : achats des biens et services ;
- chapitre III : intérêts ;
- chapitre IV : investissements ;
- chapitre V : subventions ;
- chapitre VI : prestations sociales ;
- chapitre VII : dons ;
- chapitre VIII : autres charges ».

Il importe de relever que pour la première fois depuis la promulgation de la loi relative aux finances publiques, les crédits sont regroupés en titres et en chapitres budgétaires conformément aux dispositions de cette loi.

Les dépenses du budget général de l'Etat seront donc votées par titres budgétaires en application de l'article 36 al 1 de la loi organique relative aux finances publiques.

I.6. De la méthodologie

Le présent rapport est élaboré sur base du projet de budget 2013 adopté par le Gouvernement en date du 4 décembre 2012.

L'analyse de ce projet a consisté en premier lieu à vérifier si le projet de budget a été élaboré dans l'esprit du cadrage budgétaire 2013-2015 adopté et reflète les priorités

mise en avant par le gouvernement à travers le Cadre Stratégique de croissance et de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II).

Il a été ensuite question d'analyser certaines hypothèses macroéconomiques et budgétaires qui sous-tendent les prévisions des recettes et des dépenses.

Le projet de budget a été également examiné par rapport à la conjoncture nationale et internationale qui prévaut, aux questions importantes d'actualité ainsi qu'aux différentes mesures de gestion adoptées par le gouvernement.

Pour tout ce travail, la Cour s'est fait communiquer et ce, conformément à l'article 51 de la loi qui la régit, tout document jugé nécessaire et informations relatives à la préparation et à l'élaboration du projet de budget.

Des entretiens ont été également menés avec différents responsables en charge de l'élaboration du budget général de l'Etat au sein du Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique.

II. DE L'ANALYSE DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2013

II.1. Analyse de certaines hypothèses de projection

II.1.1. Une croissance du PIB de 6,6% contre 4,7% en 2012

Une croissance de 6,6% projetée pour 2013 n'est pas réaliste pour trois raisons suivantes :

- a) Pour 2013, cette croissance ne sera pas tirée par le secteur agricole et d'élevage qui contribue à la formation du PIB à 44%² et rapporte 95%³ des recettes d'exportations du pays car, selon le cadrage budgétaire 2013-2015, le secteur primaire connaîtrait une progression timide de 2,3% en 2013 contre 5,7% en 2012.

- b) L'hypothèse selon laquelle le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 14,2%⁴ contre 10,4% en 2012 pour justifier la croissance globale de 6,6% semble irréaliste.

En effet, il est peu probable que l'industrie agroalimentaire puisse connaître une croissance de 9,5%⁵ en 2013 contre 5,2% en 2012 alors que l'agriculture vivrière connaîtra une faible progression et qu'il est même projeté une chute sensible de la production du café jusqu'à 30,2%⁶.

Bien plus, croire que la production attendue de l'industrie textile, représentée par l'AFRITEXTILE (ex-COTEBU) s'élèvera d'un coup à 53,1%⁷ en 2013, c'est ignorer que le tissu industriel burundais est encore très fragile et le secteur encore peu compétitif.

² Source : Document du CSLP II

³ Source : Document du CSLP II

⁴ Source : cadrage budgétaire

⁵ Source : cadrage budgétaire

⁶ Source : cadrage budgétaire

⁷ Source : cadrage budgétaire

c) Egalement, il est peu probable que le secteur tertiaire puisse enregistrer, en l'espace d'une seule année de 2013, une performance de 6,2%⁸ contre 1,5% estimée en 2012.

En effet, pour pouvoir y parvenir, il faudrait au préalable entre autres avoir :

- réhabilité tous les principaux sites touristiques⁹ pour le besoin de la relance de l'industrie touristique, ce qui n'est pas le cas ;
- effectivement réalisé les infrastructures¹⁰ comme les routes Burundi-Rwanda, Burundi-Tanzanie, les projets rail de la sous-région et fibre optique, etc. Or, tous ces projets sont encore au stade embryonnaire pour pouvoir tirer la croissance en 2013 jusqu'à 6,6%.

La Cour constate qu'en tant qu'instrument de développement économique, le projet de budget 2013 envisage un changement des bases de l'économie nationale en voulant fonder la croissance (6,6%) sur les secteurs secondaire (14,2%) et tertiaire (6,2%) alors que le secteur primaire constitue une pierre angulaire de notre économie.

La Cour recommande de ne pas trop miser, pour la croissance économique, sur les secteurs secondaire et tertiaire au détriment du secteur agricole qui a des potentialités économiques non encore exploitées et dont la contribution La Cour constate que l'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté. La Cour réitère sa recommandation relative au respect des dispositions constitutionnelles dans le processus d'adoption du projet de loi de finances.

La Cour constate que malgré la conjoncture internationale difficile au moment de l'élaboration du projet de budget, le pays a pu enregistrer des engagements importants de la part de ses partenaires pour financer le CSLP II mais, la Cour rappelle qu'avoir des promesses et des engagements est une étape mais leur mobilisation en est une autre.

⁸ Source : cadrage budgétaire

⁹ Source : cadrage budgétaire

¹⁰ Source : cadrage budgétaire

La Cour recommande au Gouvernement de prendre toutes ses dispositions pour mobiliser à temps les fonds promis par les bailleurs à la Conférence des partenaires au développement à Genève afin de financer les actions prioritaires définies dans le CSLPII

La Cour constate qu'en tant qu'instrument de développement économique, le projet de budget 2013 envisage un changement des bases de l'économie nationale en voulant fonder la croissance (6,6%) sur les secteurs secondaire (14,2%) et tertiaire (6,2%) alors que le secteur primaire constitue une pierre angulaire de notre économie.

La Cour recommande de ne pas trop miser, pour la croissance économique, sur les secteurs secondaire et tertiaire au détriment du secteur agricole qui a des potentialités économiques non encore exploitées et dont la contribution dans le PIB est de 44% et d'envisager le changement des fondements de notre économie à l'horizon de moyen terme car la transition ne peut pas se faire du jour au lendemain au risque de provoquer des effets pervers.

II.1.2. Les mesures prévues pour augmenter les recettes

En analysant les mesures envisagées pour l'accroissement des recettes, la Cour signale que la plupart d'entre elles sont une reconduction du passé pour la gestion budgétaire 2013. Toutefois, la Cour relève l'introduction de nouvelles taxes sur :

- a) La terminaison téléphonique internationale ;
- b) L'exportation de peaux brutes;
- c) La sécurité des marchandises importées.

La Cour constate que la plupart des mesures envisagées par le projet de loi finances 2013 pour augmenter les recettes sont des mesures qui existent déjà.

Pour être efficaces, la Cour recommande que les mesures existantes pour augmentation des recettes soient renforcées dans leur application.

La Cour recommande aussi que les nouvelles mesures soient mises en application.

-L'hypothèse d'augmentation des dividendes (BRARUDI) suscite pour la Cour des Comptes des inquiétudes. En effet, le projet de budget 2013 a été finalisé dans un contexte économique et financière difficile pour la BRARUDI (mévente des produits de la BRARUDI). Cette situation risque de se prolonger sur l'exercice budgétaire de 2013 avec tous les risques financiers pour cette industrie et pour le pays.

II.1.3. Une stratégie à deux volets envisagée par le Gouvernement pour répondre à la pénurie d'énergie électrique

D'après l'exposé des motifs du projet de budget portant fixation du budget général de l'Etat pour exercice 2013, la stratégie consiste à **(i) Améliorer la situation de la REGIDESO en relevant les tarifs d'électricité** et **(ii) Développer le partenariat public-privé pour la promotion de la production et de la distribution d'électricité**. Pour ce qui est du relèvement des tarifs, la Cour des comptes rappelle que le dernier relèvement des tarifs d'électricité date de mars 2012 avec tous les remous sociaux que cela a créé. Les services techniques du Ministère des Finances approchés à ce sujet ont indiqué qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs envisagée en 2013 qu'il s'agirait plutôt d'une erreur matérielle qui s'est glissée dans l'exposé des motifs du projet de budget.

Par la même erreur, l'exposé des motifs indique qu'un contrat d'achat d'électricité entre la REGIDESO et une société dite PIVOTECH, dans le cadre du partenariat public-privé, est envisageable en 2013 alors qu'il aurait été annulé d'après la même source.

II.2. De la prise en compte de la politique de charroi zéro par le projet de budget 2013

La mise en œuvre effective de la politique de charroi zéro a été toujours une des grandes recommandations de la Cour des Comptes dans ses rapports publics sur le contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat.

L'analyse du projet de budget 2013 révèle que cette politique sera exécutée au cours de l'exécution de la loi de finances 2013 (voir article 38 du projet de budget). L'article précité indique les modalités de sa mise en œuvre qui ne se passent pas d'observations et commentaires de la part de la Cour des comptes.

Le système de charroi zéro à indemnités admet des exceptions. Il ne concerne pas tous les véhicules de l'Etat ni tous les ministères. Le projet de loi de finances reste muet sur la gestion du charroi des services paraétatiques, des administrations personnalisées et des autres institutions autonomes (CENI, Cour des Comptes, OMBUDSMAN, ect...) ainsi que des projets.

En effet, d'après les services techniques du ministère des finances, certains ministères comme le ministère de la défense nationale et des anciens combattant et celui en charge de la sécurité publique ne sont pas concernés par le système. Certains services déconcentrés de certains ministères notamment la santé publique, la justice, l'agriculture, l'enseignement de base garderont les véhicules de services.

Il est à noter qu'une nouvelle ligne budgétaire de fonctionnement logée au niveau du ministère des finances a été créée. Cette ligne, prévue pour un montant de 936 193 557 FBU, est intitulée « INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES AYANTS DROITS AUX VEHICULES DE FONCTION ».

La Cour indique que l'efficacité de cette politique dépendra de la qualité des mesures d'accompagnement adoptées permettant le bon fonctionnement des services publics.

La Cour constate que la politique de charroi zéro ne concerne ni tous les services de l'Etat ni tous les ministères. Elle constate en outre qu'une nouvelle ligne budgétaire de fonctionnement logée au niveau du ministère des finances a été créée. Cette ligne, prévue pour un montant de 936 193 557 FBU, est intitulée « INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES AYANTS DROITS AUX VEHICULES DE FONCTION ». Elle constate enfin que le projet de budget ne prévoit pas des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de cette politique.

La Cour recommande la mise en place des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de cette politique.

II.3. Des ressources globales du projet de budget 2013

II.3.0. Aperçu général

Selon le projet de loi de finances 2013 sous examen, le montant des ressources prévues par le Gouvernement pour accomplir ses missions pour l'exercice budgétaire 2013 a été arrêté à **mille trois cent vingt milliards neuf cent millions huit cent dix neuf mille neuf cent nonante francs burundais (1 320 900 819 990FBU)**. Ces ressources proviendront des produits fiscaux, des autres ressources nationales (les recettes non fiscales et les recettes exceptionnelles) ainsi que des dons des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le tableau ci-dessous récapitule la part de chacune de ces rubriques dans l'enveloppe des ressources de l'Etat pour l'exercice 2013 et présente l'évolution de ces ressources par rapport à l'année 2012.

Tableau n° 1:Récapitulation des ressources du budget général de l'Etat pour 2013

Comptes	Intitulés	Prévu 2012(1)	Réalisation fin sept 2012(2)	Taux de réalisation (1/2)	Prévu 2013 (4)	Taux de variation (4-1)/1
71	PRODUITS FISCAUX					
711	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	170 515 596 600	114 053 174 797	67%	182 611 877 423	7,1%
714	Impôts sur les biens et services	284 737 969 287	207 056 770 709	73%	316 429 691 471	11,1%
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	49 422 822 635	39 464 720 602	80%	60 104 864 709	21,6%
718	Autres recettes fiscales					
	Recettes fiscales sans exonération	504 676 388 522	360 574 666 108	71%	559 146 433 603	10,8%
76	Exonération	18 000 000 000	46 531 078 264	259%	18 000 000 000	0,0%
	Total produits fiscaux	522 676 388 522	407 105 744 372	78%	577 146 433 603	10,4%
72	PRODUITS NON FISCAUX					

721	Revenu de la propriété	21 171 650 629	10 981 150 555	52%	16 421 009 933	-22,4%
722	Vente de biens et services	748 058 745	1 070 710 037	143%	5 785 030 462	673,3%
723	Droits administratifs	14 358 207 774	14 993 387 151	104%	38 219 161 809	166,2%
724	Amendes, pénalités	919 950 480	1 405 313 029	153%	1 029 755 769	11,9%
728	Autres produits non fiscaux nca	497 441 164			497 441 164	0,0%
	Total produits non fiscaux	37 695 308 792	28 450 560 772	75%	61 952 399 137	64,4%
73	DONS					
731	Dons budgétaires	111 300 000 000	47 203 386 063	42%	92 174 794 522	-17,2%
7311	Dons reçus des aides bilatérales	13 791 714 290	809 882 281		7 360 000 000	
7312	Dons reçus des organisations internationales	97 508 285 710	27 733 709 452	28%	84 814 794 522	-13,0%
7313	Dons PPTE (intérêts)		18 659 794 330			
732	Dons sur projets avec financements extérieurs	411 935 563 873	54 707 876 076	13%	553 111 992 728	34,3%
7321	Dons reçus des administrations publiques (bilatérales)	128 690 129 655	3 089 453 690	2%	135 516 865 437	5,3%
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	283 245 434 218	51 541 562 649	18%	417 595 127 291	47,4%
7328	Autres		76 859 737			
	Total dons	523 235 563 873	101 911 262 139	19%	645 286 787 250	23,3%
74	Produits financiers		251 567 459			
78	PRODUITS EXCEPTIONNELS	39 615 000 000	19 337 962 573	49%	36 515 200 000	-7,8%
781	Produits de la liquidation des entreprises publiques	200 000 000	3 389 924 670	1695%	200 000 000	0,0%
782	Récupération des produits	215 000 000	15 000 000	7%	215 000 000	0,0%
783	Produits de la privatisation des entreprises publiques	13 200 000 000	3 997 126 615	30%	6 600 000 000	-50,0%
784	AMISOM	26 000 000 000	11 600 610 000	45%	29 500 200 000	13,5%
785	Reliquat frais de mission et prévision		213 282 593			
786	Remboursement de fonds détournés ou indument perçus		122 018 695			

Total général	1 123 222 261 187	557 057 097 315	50%	1 320 900 819 990	17,6%
---------------	-------------------	-----------------	-----	-------------------	-------

Source: LF révisée 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

A l'analyse du tableau ci-dessus la Cour constate que le budget arrêté pour l'exercice 2013(1 320 900 819 990 FBU) affiche une hausse de 17,6% alors que le budget de l'exercice 2012 (1 123 222 261 187 FBU) n'est exécuté qu'à hauteur de 50% à la date du 30/09/2012(557 057 097 315 FBU).

La Cour recommande de faire des prévisions réalistes.

II.3.0 bis: Evaluation des ressources intérieures du budget de l'Etat

Le tableau ci-dessous essaie de mettre en parallèle les différentes composantes du budget de l'Etat pour 2012 et 2013.

Tableau n° 2: Synthèse du budget de l'Etat pour 2013

Comptes	Intitulés	Prévu 2012(1)	Quotepart des ressources 2012	Prévu 2013	Quotepart des ressources 2013
71	PRODUITS FISCAUX	522 676 388 522	47%	577 146 433 603	44%
72	PRODUITS NON FISCAUX	37 695 308 792	3%	61 952 399 137	5%
78	<i>PRODUITS EXCEPTIONNELS</i>	<i>39 615 000 000</i>	4%	<i>36 515 200 000</i>	3%
	TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	599 986 697 314	53%	675 614 032 740	51%
73	DONS	523 235 563 873	47%	645 286 787 250	49%

	TOTAL			1 320 900	
	RESSOURCES	1 123 222 261 187	100%	819 990	100%

Source : LF 2012, PLF 2013

Le tableau qui précède permet d'avoir une vue synoptique sur les différentes sources de financements du budget de l'Etat, exercice 2013. Ainsi, à la lecture du tableau, il s'avère que les 1 320 900 819 990 FBU budgétisés pour l'exercice 2013 proviendront des ressources intérieures et des dons à hauteur de 51% et 49% respectivement contre 53% et 47% respectivement pour 2012.

La Cour constate que le budget arrêté pour 2013(constitué de 51% des ressources intérieures et 49% des dons) est plus dépendant de l'extérieur que celui de 2012(constitué de 53% des ressources intérieures et 47% des dons).

La Cour réitère sa recommandation de mobiliser davantage des ressources intérieures.

II.3.1. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales ou produits fiscaux inscrits au budget de l'Etat pour l'exercice 2013 proviendront des impôts sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital, des impôts sur les biens et services, des impôts sur le commerce extérieur ainsi que des exonérations.

Le tableau ci-après fait état de ces différents impôts ainsi que de leur quotepart dans la contribution au budget de 2013.

Tableau n° 3: Récapitulatif du budget des produits fiscaux pour 2013.

Comptes	Intitulés	Budget révisé 2012(1)	Réalisation fin sept 2012(2)	Taux de réalisation (1/2)/(3)	Prévision 2013 (4)	Taux de variation (4-1)/1
711	Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	170 515 596 600	114 053 174 797	67%	182 611 877 423	7,1%

714	Impôts sur les biens et services	284 737 969 287	207 056 770 709	73%	316 429 691 471	11,1%
715	Impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales	49 422 822 635	39 464 720 602	80%	60 104 864 709	21,6%
718	Autres recettes fiscales					
	Recettes fiscales sans exonération	504 676 388 522	360 574 666 108	71%	559 146 433 603	10,8%
76	Exonération	18 000 000 000	46 531 078 264	259%	18 000 000 000	0,0%
	Total	522 676 388 522	407 105 744 372	78%	577 146 433 603	10,4%

Source : LF révisée 2012, PLF 2013 et la BGC au 30/09/2012

Du tableau ci-dessus, il se dégage que les recettes fiscales prévues pour l'exercice 2013 sont en augmentation de 10,4 % par rapport à celles du budget révisé exercice 2012, passant de 522 676 388 522 à 577 146 433 603 FBU d'une année à l'autre.

Cette variation à la hausse est imputable principalement aux impôts sur les biens et services ainsi qu'aux impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales qui, pour l'exercice 2013, connaissent une augmentation de 11,1% et 21,6% respectivement.

Signalons que les impôts et taxes exonérés sont restés au même niveau que l'année passée tout en constant qu'ils ont connu un dépassement exorbitant de 259% pendant la réalisation à fin septembre 2012.

II.3.2. De l'impôt sur les revenus, les bénéfices et les gains en capital (compte 711)

Le tableau ci-dessous présente les différents types de ces ressources ainsi que le montant attendu de chacune d'elles pour l'exercice 2013.

Tableau n° 4: Prévisions 2013 de l'Impôt sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital

Comptes	Intitulés	Budget révisé 2012(1)	Réalisation fin sept 2012(2)	Taux de réalisation (1/2)(3)	Prévision 2013 (4)	Taux de variation (4-1)/1
7111	Impôts sur le revenu payés par les personnes physiques	70 150 321 874	54 766 654 365	78%	74 246 548 321	5,8%
7112	Impôts sur les personnes morales	98 901 163 172	59 102 087 614	60%	106 617 765 551	7,8%
7113	Impôts sur le revenu non ventilables	1 464 111 554	184 432 818	13%	1 747 563 551	19,4%
	TOTAL	170 515 596 600	114 053 174 797	67%	182 611 877 423	7,1%

Source : LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

Ainsi de la lecture du tableau qui précède, il s'avère que le montant de 182 611 877 423 FBU inscrit au budget des ressources pour l'année 2013 proviendra principalement :

- Des impôts sur le revenu payés par les personnes physiques dont le montant de 74 246 548 321 FBU prévu pour 2013 a connu une augmentation de 5,8% ;
- Des impôts sur les revenus des personnes morales inscrits au budget de 2013 pour 106 617 765 551 FBU, soit une augmentation de 7,8 % ;

En effet, le montant de 1 747 563 551 FBU inscrit au budget de 2013 au titre des impôts sur le revenu non ventilables avec une augmentation de 19,4% ne trouve pas de justification étant donné que les ressources de ce type d'impôt au 30/09/2011, d'un montant de 184 432 818 FBU ne représentant que 13% des prévisions de l'exercice 2012(1 464 111 554 FBU)

La Cour constate que les prévisions des recettes des impôts sur le revenu non ventilables ne sont pas réalistes du fait qu'elles prévoient un accroissement de 19,4% alors que les réalisations au 30 septembre ont été à 13%.

II.3.3. Impôt sur les biens et services (714)

Ce type d'impôt englobe les impôts généraux sur les biens et services, les droits des accises, les taxes sur l'utilisation des biens ou sur l'exercice d'activités ainsi que les divers autres impôts.

Le tableau ci-dessous donne le détail des montants inscrits au budget de 2013 pour ces différents types d'impôts.

Tableau n° 5: Prévisions 2013 des impôts sur les biens et services

Comptes	Intitulés	Budget révisé 2012(1)	Réalisation fin sept 2012(2)	Taux de réalisation (1/2)(3)	Prévision 2013 (4)	Taux de variation (4-1)/1
7141	Impôts généraux sur les biens et services	178 926 473 112	147 211 471 693	82%	208 133 968 762	16,3%
7142	Accises	102 921 432 478	56 033 075 466	54%	103 571 133 207	0,6%
7144	Taxes sur l'utilisation de biens ou l'exercice d'activités	1 993 267 324	2 872 721 970	144%	3 693 273 673	85,3%
7148	Autres impôts sur les biens et services	896 796 373	939 501 580	105%	1 031 315 829	15,0%
	TOTAL	284 737 969 287	207 056 770 709	73%	316 429 691 471	11,1%

Source: LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

De ce tableau, il se dégage que les prévisions des impôts sur les biens et services pour 2013 accusent une augmentation moyenne de 11,1% puisqu'elles passent de 284 737 989 287 FBU en 2012 à 316 429 691 471 FBU pour 2013.

Cependant, la hausse des taxes sur l'utilisation de biens ou d'exercice d'activités en 2013(85,3%) et des autres impôts sur les biens et services (15%) est justifiée par le taux de réalisation à fin septembre qui se situe respectivement à 144% et 105%.

II.3.4. Impôts sur le commerce extérieur (715)

Le tableau ci-après présente les différentes rubriques qui alimenteront pour 2013 le budget des ressources d'impôt sur le commerce extérieur.

Tableau n° 6: Prévisions des recettes des impôts sur le commerce extérieur.

Comptes	Intitulés	Budget révisé 2012(1)	Réalisation fin sept 2012(2)	Taux de réalisation (1/2)(3)	Prévision 2013 (4)	Taux de variation (4-1)/1
7151	Droits de douane et autres droits d'importation	43 894 654 226	35 535 069 586	81%	48 810 101 881	11,2%
7152	Taxe à l'exportation		55 662 094		1 588 000 000	
7153	Compensation COMESA				3 947 087 664	
7158	Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions	5 528 168 409	3 873 988 922	70%	5 759 675 164	4,2%
	TOTAL	49 422 822 635	39 464 720 602	80%	60 104 864 709	21,6%

Source: LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

Ainsi, à la lecture du tableau ci-dessus, il s'avère que le montant de 49 422 822 635 FBU inscrit au budget de 2012 au titre d'impôt sur le commerce extérieur a été réalisé à hauteur de 39 464 720 602 FBU à la date du 30/09/2012, soit un taux d'exécution de 80%. Les prévisions à hauteur de 60 104 864 709 sont justifiées par les réalisations au 30/9/2012 d'une part et par la budgétisation de la taxe à l'exportation qui permettra de collecter 1 588 000 000 FBU et les recettes de compensation COMESA (3 947 087 664 FBU) d'autre part.

II.3.5. Des impôts et taxes exonérés (76)

A l'instar de 2012, le projet de budget 2013 prévoit au titre des recettes d'exonération un montant de 18 000 000 000 FBU alors qu'au 30/9/2012 les réalisations se sont élevées à 46 531 078 264 FBU soit un taux de réalisation de 259%.

La Cour constate que malgré la volonté affichée de contenir la gestion des exonérations à travers les prévisions budgétaires, des difficultés subsistent au niveau de leur maîtrise.

II.4. Des recettes non fiscales

Selon le projet de budget 2013, les recettes non fiscales accusent une augmentation de 64,4% puisqu'elles passent de 37 695 308 792 en 2012 à 61 952 399 137 en 2013.

Le tableau ci-dessous donne une vue synoptique des différentes composantes des produits non fiscaux attendus en 2013 et donne une explication sur l'origine de l'augmentation de recettes non fiscales attendues en 2013.

Tableau n° 7: Prévisions des produits non fiscaux pour l'exercice 2013

No Comptes	Intitulé	Budget révisé 2012	Réal au 30 sept	Taux de réalisation	Prévisions 2013	Variation en %
721	Revenu de la propriété	21 171 650 629	10 981 150 555	52%	16 421 009 933	-22,4%
722	Vente de biens et services	748 058 745	1 070 710 037	143%	5 785 030 462	673,3%
723	Droits administratifs	14 358 207 774	14 993 387 151	104%	38 219 161 809	166,2%
724	Amendes, pénalités	919 950 480	1 405 313 029	153%	1 029 755 769	11,9%
728	Autres produits fiscaux nca	497 441 164			497 441 164	0,0%
	TOTAL	37 695 308 792	28 450 560 772	75%	61 952 399 137	64,4%

Source : LF 2012 révisée, BGC au 30/09/2012 et PLF2013

De ce tableau, il s'avère que l'augmentation des ressources non fiscales de 2013 est principalement due aux recettes générées par :

- La vente des biens et services qui, passent de 748.058.745 en 2012 à 5 785 030 462 en 2013 soit une augmentation de 673,3% ;
- Les droits administratifs, par rapport à 2012, affichent une augmentation de 166,2% en 2013

Cependant, les réalisations au 30/09/2012, soit 75% des prévisions de 2012 (37 695 308 792) suscitent le doute sur le réalisme des projections pour 2013.

II.4.1. Des revenus de la propriété(721)

Les prévisions des revenus de la propriété pour l'exercice 2013 proviendront des dividendes, des prélèvements sur les excédents des quasi-sociétés et des loyers, pour un montant global de 16 421 009 933 FBU comme le détaille le tableau ci-dessous.

Tableau n° 8: Récapitulatif des prévisions des revenus de la propriété

<i>No Comptes</i>	<i>Intitulés</i>	<i>Budget révisé 2012</i>	<i>Réal au 30 sept</i>	<i>Taux de réalisation</i>	<i>Prévisions 2013</i>	<i>Variation en %</i>
7211	Dividendes	14 041 184 549	7 852 157 912	56%	11 631 945 598	-17,2%
7212	Prélèvements sur les excédents des quasi-sociétés	3 402 913 771	21 434 200	1%	500 000 000	-85,3%
7213	Loyers	3 727 552 309	3 107 558 443	83%	4 289 064 335	15,1%
	TOTAL	21 171 650 629	10 981 150 555	52%	16 421 009 933	-22,4%

Source : LF 2012 révisée, BGC au 30/09/2012 et PLF2013

Au regard des réalisations des revenus de la propriété à fin septembre 2012 (10 981 150 555 FBU) par rapport aux prévisions du même exercice (21 171 650 629 FBU), les prévisions de 2013 (16 421 009 933FBU) semblent réalistes.

II.4. 2. Ventes des biens et services

Les recettes de ventes de biens et services proviendront essentiellement de la location d'immeubles, des ventes de matériels et meubles réformés, des ventes d'imprimés et documentations, des prestations des services de santé ainsi que des prestations des services vétérinaires, pour un montant global de 748 058 745 FBU comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 9: Comparaison des prévisions de 2012 et 2013 et les réalisations au 30/09/2012 des produits de vente des biens et services

Compte	Intitulé	Prév 2012	Réal au 30 sept	Taux de réalisation	Prév 2013	Variation en %
7221	Location d'immeuble	21 395 959	34 181 236	160%	146 924 577	586,7%
7222	Ventes de matériels et meubles réformés	76 318 214	275 356 125	361%	4 561 560 836	5877,0%
7223	Ventes d'imprimés et de documentation	623 509 719	518 056 890	83%	718 927 946	15,3%
7224	Vente de bulletin officiel du Burundi		2 473 608			
7225	Prestations des services de santé	22 823 134	238 733 478	1046%	355 361 103	1457,0%
7226	Prestations des services vétérinaires	4 011 719	1 908 700	48%	2 256 000	-43,8%
	Total	748 058 745	1 070 710 037	143%	5 785 030 462	673,3%

Source: LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

Les prévisions de ventes des biens et services pour l'exercice 2013 semblent ne pas être réalistes. Les prévisions pour location d'immeuble (146 924 577) et ventes de matériels et meubles réformés (4 561 560 836) sont loin supérieures aux prévisions de 2012 et aux réalisations au 30 septembre 2012.

II.4. 3. Des droits administratifs

Les revenus des droits administratifs attendus sont budgétisés à hauteur de 38 219 161 809 FBU. Ils proviendront des droits de visas, des taxes sur passeports et droits de séjours ; des droits et permis sur l'exercice d'activités ainsi que des divers droits et redevances comme l'indique le tableau suivant.

Tableau n° 10: Des prévisions de 2012 et 2013 et les réalisations au 30/09/2012

No Comptes	Intitulés	Prév 2012	Réal au 30 sept	Taux de réalisation	Prév 2013	Variation en %
	Droits administratifs					
7231	Droits de visas, passeports et séjours	3 466 721 733	2 736 952 325	79%	3 504 755 576	1,1%
7232	Droits et permis sur l'exercice d'activités	1 631 310 545	2 144 438 875	131%	1 533 710 989	-6,0%

7233	Divers droits et redevances	9 260 175 496	10 111 995 951	109%	33 180 695 244	258,3%
	TOTAL	14 358 207 774	14 993 387 151	104%	38 219 161 809	166,2%

Source : LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

Les revenus des droits administratifs attendus pour l'exercice 2013 ont augmenté de 166,2% par rapport à ceux de 2012. Cela est dû à l'accroissement des prévisions relatives aux droits de visas, passeports et séjour et divers droits et redevances. Le niveau de réalisation à fin septembre l'explique aussi.

Le tableau montre encore que les prévisions relatives aux droits et permis sur l'exercice d'activités ont diminué de 6% par rapport aux prévisions de 2012.

La Cour constate que pour les droits et permis sur l'exercice d'activités les prévisions pour 2013 (1 533 710 989 FBU) sont sous-estimées au regard des réalisations à fin septembre 2012 (2 144 438 875 FBU contre 1 631 310 545 FBU de prévisions).

II.4.4. Des amendes et pénalités

Le PLF 2013 a budgétisé les revenus provenant des amendes et pénalités pour un montant de 1 029 755 769 FBU provenant des infractions aux réglementations routières et commerciales ainsi que des amendes judiciaires et autres, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 11: Prévisions 2013 des produits des amendes et pénalités

<i>No Comptes Intitulés</i>	Amende, pénalités	<i>Prév 2012</i>	<i>Réal au 30 sept</i>	<i>Taux de réalisation</i>	<i>Prév 2013</i>	<i>Variation en %</i>
7241	Infraction à la réglementation routière	420 833 563	441 326 929	105%	471 064 257	11,9%
7242	Infraction à la réglementation commerciale	2 853 366	9 552 326	335%	3 193 944	11,9%
7243	Amendes judiciaires	85 008 875	17 556 675	21%	95 155 534	11,9%
7248	Autres	411 254 676	937 277 099	228%	460 342 034	11,9%
	Total	919 950 480	1 405 713 029	153%	1 029 755 769	11,9%

Source : LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

Les réalisations à fin septembre sont supérieures aux prévisions de 2012. Les prévisions des recettes provenant des amendes judiciaires sont largement supérieures aux réalisations à fin septembre 2012. Par contre, les prévisions de 2013 provenant de l'infraction à la réglementation commerciale et autres sont inférieures aux réalisations à fin septembre.

II.5. Les dons

II.5.1 Aperçu synoptique des dons pour 2013

Les attentes des dons en termes de ressources budgétaires 2013 sont estimées à 645 286 787 250 FBU, soit une hausse de 23,33% par rapport aux ressources budgétaires en dons qui avaient été arrêtées à 523 235 563 873 FBU en 2012. Les ressources budgétaires 2013 ainsi arrêtées seront constituées par :

- Des dons budgétaires s'élevant à 92 174 794 522 FBU, soit 14,28% par rapport au total des dons attendus ;
- Des dons en capital estimés à 553 111 992 728 FBU, soit 85,72% du total des ressources attendues sous forme de dons.

C'est ce que montre le tableau ci-dessous

Tableau n° 12: Récapitulation des dons pour l'exercice 2013

Comptes	INTITULE	Budget révisé 2012(1)	Réalisations au 30/09/2012(2)	Taux d'exécution	Prévisions 2013(3)	Taux de variation de 2012/2011(3-1)/1
73	DONS	523 235 563 873	101 911 262 139	19,5%	645 286 787 250	23,33%
731	Dons budgétaires	111 300 000 000	47 203 386 063	42,4%	92 174 794 522	-17,18%
7311	Dons reçus des aides bilatérales	13 791 714 290	809 882 281	5,9%	7 360 000 000	-46,63%

7312	Dons reçus des organisations internationales	97 508 285 710	46 393 503 782	47,6%	84 814 794 522	-13,02%
732	Dons sur projets avec financements extérieurs	411 935 563 873	54 707 876 076	13,3%	553 111 992 728	34,27%
7321	Dons reçus des administrations publiques (bilatérales)	128 690 129 655	3 089 453 690	2,4%	135 516 865 437	5,30%
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	283 245 434 218	51 618 422 386	18,2%	417 595 127 291	47,43%

De ce tableau, il se dégage que, au 30/9/2012 de l'exercice en cours :

- Le niveau d'exécution des dons accuse globalement un taux faible (+19,5%) ;
- Et les dons budgétaires et les dons sur projets avec financements extérieurs ont contribué à cette baisse avec des taux de réalisation de 42,4% et 13,3% respectivement.

En effet, en dépit de la situation affichée pour l'exercice en cours, le budget des dons pour 2013 fait état d'une prévision supérieure de 23,3% par rapport aux estimations des dons de 2012.

II.5.2 Des dons budgétaires

Tableau n° 13: Prévisions de 2013 des dons budgétaires

COMPTES	INTITULE	Budget révisé 2012(1)	Réalisations au 30/09/2012(2)	Taux d'exécution	Prévisions 2013(3)	Taux de variation de 2012/2011(3- 1)/1
731	Dons budgétaires	111 300 000 000	47 203 386 063	42,4%	92 174 794 522	-17,18%
7311	Dons reçus des aides bilatérales	13 791 714 290	809 882 281	5,9%	7 360 000 000	-46,63%
7312	Dons reçus des organisations internationales	97 508 285 710	46 393 503 782	47,6%	84 814 794 522	-13,02%

Source : LF 2012, BGC au 30 septembre 2012 et PLF 2013

Le premier constat est que, à la date du 30/09/2012, le taux de réalisation de ce type de ressources est globalement faible par rapport aux prévisions de l'année, soit 47,6% pour les aides bilatérales et 5,9% pour les multilatérales.

Le tableau qui précède fait état d'un net recul des prévisions des dons budgétaires (-17,18) par rapport au budget de 2012 et ce mouvement est constaté tant pour les aides bilatérales (-46,63) que pour les multilatérales (-13,02%). Ce qui est normale au regard des performances de l'exercice en cours affichées au 30/09/2012.

II.5.3 Des dons sur projet avec financements extérieurs

Comme déjà indiqué plus haut, les aides attendues pour 2013 sous formes de dons en capital s'inscrivent en hausse (+34,27%) par rapport à celles qui avaient été prévues pour l'exercice en cours. C'est cette situation que présente le tableau qui suit :

Tableau n° 14: Présentation des prévisions de dons en capital pour l'année 2013

COMPTE	INTITULE	Budget révisé 2012(1)	Réalisations au 30/09/2012(2)	Taux d'exécution	Prévisions 2013(3)	Taux de variation de (3-1)/1
732	Dons sur projets avec financements extérieurs	411 935 563 873	54 707 876 076	13,3%	553 111 992 728	34,27%
7321	Dons reçus des administrations publiques (bilatérales)	128 690 129 655	3 089 453 690	2,4%	135 516 865 437	5,30%
7322	Dons en capital reçus des organisations internationales	283 245 434 218	51 618 422 386	18,2%	417 595 127 291	47,43%

Source : LF 2012, BGC au 30 septembre 2012 et PLF 2013

Aussi le tableau ci-dessus montre que malgré le faible taux de réalisations (13,3% des prévisions de 2012), à la fin du troisième trimestre de l'année en cours, le budget de dons sur projets avec financement extérieurs affiche un certain optimisme avec une hausse projetée de 34,27% pour l'exercice 2013.

Cette projection à la hausse est imputable aux dons en capital attendus des organisations internationales qui passent de 283 245 434 218 en 2012 à 417 595 127 291 en 2013.

La Cour constate que la projection des dons en capital (417 595 127 291) est irréaliste eu égard au taux de réalisation de 18,2% au 30/9/2012(51 618 422 386 sur les prévisions de 283 245 434 218).

La Cour recommande une fois de plus d'être réaliste dans les prévisions des dons en capital.

II.6. Des produits exceptionnels

Ce type de ressources budgétisé à 39 615 000 000 pour 2012 et réalisé à 49% au 30/09/2012 est prévu avec un recul de 7,8% en 2013 (36 515 200 000). Le tableau qui suit récapitule les différentes rubriques qui alimenteront les budgets des ressources exceptionnels pour 2013.

Tableau n° 15: Prévision des recettes des produits exceptionnels pour 2013

Compte	Intitulés	Budget révisé 2012	Réal au 30 sept	Taux de réalisation	Prév 2013	Variation en %
781	Produits de la liquidation	200 000 000	3 389 924 670	1695%	200 000 000	0,0%
782	Récupération des produits détournés et malversations	215 000 000	15 000 000	7%	215 000 000	0,0%
783	Produits de la privatisation	13 200 000 000	3 997 126 615	30%	6 600 000 000	-50,0%
784	AMISOM	26 000 000 000	11 600 610 000	45%	29 500 200 000	13,5%
785	Reliquat frais de mission et provision		213 282 593			
786	Remboursement de fonds détournés ou indument perçus		122 018 695			
	TOTAL	39 615 000 000	19 337 962 573	49%	36 515 200 000	-7,8%

Source : LF 2012, BGC au 30/09/2012 et PLF 2013

Ce tableau montre que comme en 2012, les produits exceptionnels pour 2013 proviendront essentiellement :

- des produits de la cession des bâtiments et terrains.
- de la liquidation des entreprises publiques.
- de la privatisation.
- des revenus générés par le contingent burundais en Somalie.

Les prévisions pour 2013 pour les produits exceptionnels suscitent une interrogation sur la base de calcul des montants retenus au projet de budget. En effet les montants de 200 000 000 pour les produits de la liquidation et 215 000 000 pour la récupération

des produits détournés et malversations sont régulièrement reconduits d'un exercice à l'autre.

Il convient de préciser que malgré cette reconduction, les produits de la liquidation ont été réalisés à hauteur de 3 389 924 670 au 30/9/2012 (1659% des prévisions).

II.7. Des dépenses globales du projet de budget 2013

II.7.1. Aperçu général sur les charges du projet de Budget 2013

Les dépenses du Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2013 s'élèvent, selon l'article 2 du Projet de Loi de Finances de l'exercice, à 1 389 150 007 234 FBU dont 664 872 846 998 FBU, soit 47,86 % pour les dépenses courantes et 724 277 160 236 FBU, soit 52,14 % pour les dépenses en capital et prêts nets. Par rapport à la Loi des Finances révisée de l'exercice précédent, les dépenses totales augmentent de 16,07%, les dépenses courantes de 7,68 % et les dépenses en capital et prêts nets de 25,02 %.

Le tableau ci-après présente les prévisions des dépenses de 2013 par nature, leur importance et leur variation par rapport à l'exercice 2012.

Tableau n° 16: Dépenses 2013 par nature et variation par rapport à 2012 (en millions de FBU)

Types de dépenses	Budget 2013	part en %	Budg.2012 révisé	Variation par rapport à 2012	variation en pourcentage
a) DEPENSES COURANTES	664 873	48	617 452	47 421	7,68
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	620 544	45	565 845	54 699	9,67
Salaires	302 276	22	288 653	13 623	4,72
Autres biens et services	107 170	8	96 091	11 079	11,53
Arriérés sur le secteur public et privé					
Contributions aux organismes internationaux	14 506	1	4 755	9 751	205,07
Transferts aux ménages	39 321	3	34 716	4 605	13,26
Subsides et subventions	135 276	10	119 859	15 417	12,86
Imprévus	3 996	0	3 770	226	5,99
Exonérations	18 000	1	18 000	0	0

Versements d'intérêts	35 175	3	43 208	-8 033	-18,59
Versements d'intérêts extérieurs	5 378	0	13 797	-8 419	-61,02
Versements d'intérêts intérieurs	29 797	2	29 411	386	1,31
Dépenses des fonds	9 154	1	8 400	754	8,98
Fonds routier national	9 154	1	8 400	754	8,98
Fonds stock stratégique carburant	0	0	0	0	#DIV/0!
Fonds social carburant	0	0	0	0	#DIV/0!
b) DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	724 277	52	579 343	144 934	25,02
Dépenses en capital	725 277	52	580 345	144 932	24,97
Dépenses en capital sur budget national	130 374	9	106 971	23 403	21,88
moins paiements arriérés sur budget national					
Tirages sur dettes directes	41 791	3	61 436	-19 645	-31,98
Dons en capital	553 112	40	411 936	141 176	34,27
Prêts nets du trésor	-1 000	0	-1 000	0	0
Recouvrement des prêts rétrocédés	-1 000	0	-1 000	0	0
TOTAL DES DEPENSES	1 389 150	100	1 196 795	192 355	16,07

Source : Article 2 du Projet de Loi portant Fixation du Budget Général de la République du Burundi pour l'Exercice 2013.

Le tableau ci-dessus montre que la proportion des dépenses en capital s'est améliorée en 2013 par rapport au budget révisé de 2012, passant de 48,4 % à 52,1% en 2013.

La Cour constate que les ressources du budget 2013 sont plus orientées à l'investissement (52,1%) qu'au fonctionnement (47,9%).

Cependant, il convient de remarquer que les dépenses en capital (724 277 160 236 FBU) sont supportées par les ressources nationales à hauteur de 130 374 098 669 FBU soit 18% et par de ressources extérieures à hauteur de 593 903 061 567 FBU soit 82 %.

La Cour constate que les investissements sont financés pour une grande part par des ressources extérieures (82%).

L'exécution de ces dernières est très incertaine, si on considère l'incertitude exprimée dans l'exposé des motifs sur le contexte macroéconomique mondial. La Cour fonde également son inquiétude sur les conditionnalités des bailleurs de fonds ainsi que la lenteur observée dans les études de projets, la passation et l'exécution des marchés.

A titre d'exemple la Cour donne pour preuve les dons prévus en 2012 à 523 235 563 873 FBU, mais réalisés à 101 911 262 139 FBU au 30 septembre de la même année, soit un taux de réalisation de 19%.

Afin d'éviter de très faibles taux de réalisation sous cette catégorie de dépenses d'investissement, il conviendrait de regarder les différents projets d'investissement pour vérifier si les différentes sources de financement envisagées sont vraiment sûres et, au besoin, de différer dans le temps la mise en œuvre des projets dont les financements ont une faible probabilité d'être mobilisés en l'an 2013.

En conséquence, la Cour des Comptes recommande au Gouvernement de remplir les conditionnalités exigées par les bailleurs de fonds dans les meilleurs délais, aux ministères techniques d'apprêter suffisamment tôt les études des projets à financer et au département en charge des marchés publics de les planifier et les passer sans retard.

Le tableau ci-dessus montre aussi que projet de budget 2013 ne prévoit pas le paiement des arriérés sur le secteur public et privé par l'Etat. Le non paiement des arriérés par l'Etat entraîne des difficultés de fonctionnement normal et de développement pour les services publics, notamment les entreprises publiques. Il constitue également une entrave au développement du pays dans ce sens qu'il prive les moyens de financement aux fournisseurs de travaux et de services.

La Cour constate que le budget 2013 ne prévoit pas le paiement des arriérés sur le secteur public et privé.

La Cour recommande de prévoir une dépense relative au paiement des arriérés sur le secteur public et privé.

II.7.2 : Répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement par Institutions et Ministères

Le tableau suivant montre la répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement par Institutions et Ministères regroupés dans les trois catégories de services (Services généraux, services sociaux et services économiques).

Tableau n° 17: Dépenses du budget 2013 réparties par Institutions et Ministères (en millions FBU)

Institutions ou ministères	Dépenses de fonction.	part en %	Dépenses d'investis.	part en %	Dépenses totales	part en %
Présidence de la République	19 603	2,83	3 650	0,51	23 253	1,65
Première vice-présidence	1 756	0,25	45	0,01	1 801	0,13
Deuxième vice-présidence	1 569	0,23	962	0,13	2 531	0,18
Secrétariat général du Gouvernement	824	0,12	35	0,01	859	0,06
Assemblée nationales	7 772	1,12	256	0,04	8 028	0,57
Sénat	4 412	0,64	50	0,01	4 462	0,32
Cours des comptes	963	0,14	0	0	963	0,07
Commission électorale indépendant	1 000	0,14	0	0	1 000	0,07
Ministère de l'intérieur	2 961	0,43	11 695	1,62	14 656	1,04
Ministère du développement communal	1 860	0,27	45 966	6,38	47 826	3,39
Ministère de la sécurité publique	59 648	8,61	7 376	1,02	67 024	4,74
Ministère des relations extérieures et de la coopération internationale	31 430	4,54	750	0,10	32 180	2,28
Ministère de la défense nationale et des anciens combattants	91 005	13,14	12 552	1,74	103 557	7,33
Ministère des finances et de la planification du développement économique	111 520	16,11	53 938	7,49	165 458	11,71
Ministère de la justice et garde des sceaux	20 647	2,98	8 305	1,15	28 952	2,05
Ministère à la Présidence chargé de la bonne gouvernance et de la privatisation	3 405	0,49	0	0	3 405	0,24
Ministère de la télécommunication, de l'information, de la communication et des relations avec le Parlement	5 382	0,78	20 373	2,83	25 755	1,82
Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale	2 712	0,39	12	0,00	2 724	0,19
Ministère des affaires de la communauté Est Africaine	1 548	0,22	10	0,00	1 558	0,11
Institution de l'OMBUDSMAN	949	0,14	0	0	949	0,07
TOTAL SERVICES GENERAUX	370 966	53,58	165 975	23,05	536 941	38,01
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	49 286	7,12	1 556	0,22	50 842	3,60
Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation	172 412	24,90	51 667	7,17	224 079	15,86
Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA	66 842	9,65	93 396	12,97	160 238	11,34

Ministère de la solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre	7 293	1,05	12 556	1,74	19 849	1,41
Ministère de la jeunesse, des sports et de la culture	2 289	0,33	451	0,06	2 740	0,19
TOTAL SERVICES SOCIAUX	298 122	43,06	159 626	22,16	457 748	32,41
Ministère de l'agriculture et de l'élevage	7 963	1,15	120 034	16,67	127 997	9,06
Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme	2 155	0,31	5 213	0,72	7 368	0,52
Ministère de l'énergie et des mines	1 799	0,26	116 606	16,19	118 405	8,38
Ministère de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire	2 879	0,42	47 743	6,63	50 622	3,58
Ministère des transports, des travaux publics et de l'équipement	8 494	1,23	104 980	14,58	113 474	8,03
TOTAL SERVICES ECONOMIQUES	23 290	3,36	394 576	54,79	417 866	29,58
TOTAL GENERAL	692 378	100	720 177	100	1 412 555	100

Source : tableau établi sur base du tableau du budget 2013 annexé au projet de loi 2013

Le total dudit tableau de budget 2013 diffère de celui du tableau de l'article 2 du projet de loi de finances dans ce sens qu'il inclut le remboursement de la dette intérieure et extérieure.

L'analyse de ce tableau révèle que :

- Les dépenses des Services Généraux s'élèvent en 2013 à 536 941 millions FBU et représentent 38,0% des dépenses totales ;
- Les dépenses des Services Sociaux s'élèvent en 2013 à 457 748 millions et représentent 32,4 % des dépenses totales ;
- Les dépenses des Services économiques s'élèvent en 2013 à 417 866 millions FBU et représentent 29,6 % des dépenses totales.

Les services les plus budgétivores sont :

- parmi les services généraux, le Ministère des finances et de la planification du développement économique, le Ministère de la défense nationale et des anciens combattants, le Ministère de la sécurité publique et le Ministère du développement communal, avec respectivement 11,71%, 7,33 %, 4,74 % et 3,39% du budget total ;
- parmi les services sociaux, le Ministère de l'enseignement de base et secondaire, de l'enseignement des métiers, de la formation professionnelle et de

l'alphabétisation (15,86%) ainsi que le Ministère de la santé publique et de la lutte contre le SIDA (11,34%) ;

- parmi les services économiques, le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (9,06%), le Ministère de l'énergie et des mines (8,38%) et le Ministère des transports, des travaux publics et de l'équipement (8,03%). Le Ministère du commerce, de l'industrie, des postes et du tourisme est le moins favorisé de ce secteur avec 0,52 % du budget total des dépenses, alors que le tourisme est un secteur sur lequel le pays peut fonder son espoir de développement.

La Cour constate qu'à l'instar de l'année 2012, le budget des dépenses des services généraux (38,0%) reste prépondérant par rapport au budget des dépenses des services sociaux (32,4%) et économiques (29,6%).

La cour réitère sa recommandation de faire chaque fois des services économiques une priorité gouvernementale en leur octroyant des moyens d'investissement suffisants pour stimuler la croissance économique de manière significative.

La prépondérance des dépenses des services généraux sur celles des services sociaux et économiques compromet à la fois l'équilibre budgétaire et la croissance économique.

Elle compromet l'équilibre budgétaire dans ce sens qu'elle absorbe la grande partie des ressources intérieures, contraignant ainsi le pays à recourir aux ressources extérieures pour financer une partie des dépenses de fonctionnement.

Elle compromet la croissance économique dans ce sens qu'elle ne réserve qu'une infime partie des ressources intérieures au financement des investissements publics. Il convient de rappeler que les investissements de 2013, prévus pour 725 277 160 236 FBU, seront financés à 130 374 098 669 FBU (17,9%) sur les ressources intérieures et à 594 903 061 567 FBU (82,1%) sur les ressources extérieures.

II.7.3. Rémunération des salariés

Les charges salariales de l'exercice 2013 sont prévues à 302 275 631 726 et sont réparties en différentes catégories comme le montre le tableau suivant :

Tableau n° 18: Réalisation des charges du personnel au 30 septembre 2012 et allocation des crédits 2013

Libellé	Budget Révisé 2012	Exécution fin Septembre 2012	taux de réalisation	Budget 2013	Variations en %
Rémunérations des sous statuts (611)	199 813 466 689	125 718 853 032	62,9%	207 660 367 550	4%
Rémunérations des sous contrats (612)	52 949 538 735	34 666 146 857	65,5%	55 858 786 619	5%
Vacataires, contractuels, journaliers, et occasionnels (613)	1 766 681 933	1 141 564 882	64,6%	2 274 842 769	29%
Indemnités particulières-pouvoirs publics (614)	7 195 359 401	5 472 197 243	76,1%	7 347 407 560	2%
Prime et indemnités diverses (615)	445 808 000	283 955 096	63,7%	484 808 000	9%
Contributions sociales (616)	23 341 066 149	15 464 343 592	66,3%	28 649 419 228	23%
Total	285 511 920 907¹¹	182 747 060 702	64,0%	302 275 631 726	6%

Source : BGC au 30 septembre 2012, Classification économique du budget révisé 2012 au 23/11/2012 et du projet de budget 2013.

Les charges salariales passent de 288 653 498 892¹² FBU dans le budget révisé 2012 à 302 275 631 726 FBU en 2013, soit une augmentation de 13 622 132 834 FBU représentant un taux de 4,7% $[(302\,275\,631\,726 - 288\,653\,498\,892) / 288\,653\,498\,892]$. Cette augmentation représente les annales à payer en 2013 et les recrutements nouveaux.

Par rapport aux charges totales de l'exercice 2013 (1 389 150 007 234 FBU), les charges salariales (302 275 631 726) représentent 21,75%, tandis qu'elles représentent 45 % des dépenses courantes et 47 % des recettes intérieures.

Par rapport au budget 2012, les rémunérations des sous statuts passent de 199 813 466 689 FBU à 207 660 367 550 FBU, soit une augmentation de 3,9%.

La rubrique « rémunérations des sous contrats » passe de 52 949 538 735 FBU dans le budget 2012 à 55 858 786 619 FBU dans le projet de budget de 2013, soit une augmentation de 5,4%.

¹¹ Ce montant indiqué dans le budget révisé 2012 est différent de celui renseigné par la classification économique du budget révisé au 23/11/2012.

¹² Ce montant renseigné par la classification économique du budget révisé au 23/11/2012 est différent de celui indiqué dans le budget révisé 2012.

Les prévisions pour les vacataires, contractuels, journaliers et occasionnels sont arrêtées à 2 274 842 769 FBU en 2013 contre 1 766 681 933 FBU dans le budget 2012, soit une augmentation de 28,7%.

Les indemnités particulières-pouvoirs publics (7 347 407 560FBU) ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (7 195 359 401) soit une différence de 152 048 159 FBU.

Les primes et indemnités diverses passent de 445 808 000FBU dans le budget 2012 à 484 808 000FBU dans le projet du budget 2013 au moment où les contributions sociales passent de 23 341 066 149FBU à 28 649 419 228FBU.

Les prévisions de 2013 tiennent compte¹³ :

- Du recrutement de 1500 enseignants du secondaire, 3500 enseignants du primaire et 613 personnels administratifs par le ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des métiers de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation avec un impact budgétaire de 5,7 milliard de FBU.
- Du recrutement de 20 médecins généralistes, 170 techniciens médicaux, 40 techniciens laborantins et 120 auxiliaires de santé par le ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida avec un impact budgétaire de 1,1 milliard de FBU.
- Des annales pour un montant estimé à 7,0 milliards de FBU.

II.7.4. Autres biens et services

L'article 2 du projet de loi portant Budget Général de l'Etat pour l'exercice 2013 prévoit, sous la rubrique « Autres biens et services» ou « achat de biens et services » dans la classification économique du budget, un montant de 107 169 950 819 FBU.

Par contre, la classification économique des prévisions des dépenses prévoit pour cette rubrique un montant de 107 069 950 819 FBU, soit une différence de 100 000 000 FBU .

¹³ Exposé des motifs du projet de loi de finances 2013

La Cour constate une différence de 100 000 000 FBU entre l'article 2 du projet de budget 2013 (107 169 950 819 FBU) et la classification économique de prévisions des dépenses (107 069 950 819 FBU) pour la rubrique autres biens et services.

II.7.4.1. Les services extérieurs (compte 62)

Les services extérieurs sont constitués par des frais de formation du personnel (621), frais de relations publiques, publicité et intendance (622), contrat de prestations de services et abonnement (623), les locations (624), les entretiens et réparations (625), les assurances (626), les frais d'honoraires, d'actes et d'assistance technique (627).

Tableau n° 19: Prévision des dépenses des services extérieurs 2013 et réalisations au 30/9/2012

Intitulé	budget Révisé 2012	Exécution fin septembre 2012	taux d'exécution	prévision 2013	Variation en %
621 frais de formation du personnel et frais de mission	10 069 779 765	8 177 555 053	81,2%	9 151 605 873	-9,1%
622Frais de relations publiques, publicité et intendance	1 885 977 426	1 469 449 808	77,9%	2 054 858 892	9,0%
623 Contrats de prestation de services & abonnements	1 922 500 744	1 323 447 363	68,8%	2 301 230 259	19,7%
624 Locations	19 097 617 442	16 015 140 544	83,9%	20 173 882 781	5,6%
625 Entretiens&réparation	6 828 874 833	4 021 193 868	58,9%	7 018 107 494	2,8%
626 Assurances	605 205 734	518 251 506	85,6%	698 800 101	15,5%
627 Frais d'honoraires, Actes et d'assistance technique	2 024 845 128	1 687 385 742	83,3%	5 242 252 363	158,9%
TOTAL	42 434 801 072	33 212 423 884	78,3%	46 640 737 763	9,9%

Source : BGC au 30 septembre 2012, Classification économique du budget révisé 2012 et classification économique du projet de budget 2013.

Les prévisions des services extérieurs passent de 42 434 801 072 FBU dans les prévisions de 2011 à 46 640 737 763 FBU dans le projet de 2012, soit une augmentation de 4 205 936 692FBU représentant 9,9%.

- Seule la rubrique des frais de formation du personnel et frais de mission a connu une diminution des crédits 918 173 892FBU passant de 10 069 779 765FBU à 9

151 605 873FBU soit 9,1%. Cette diminution s'explique par les rubriques : frais de mission des personnalités politiques à l'étranger, Frais de mission des fonctionnaires à l'étranger et frais de mission des diplomates à l'étranger dont leurs crédits ont été revu à la baisse respectivement de 388 798 932FBU, 1 160 956 388FBU et 429 700 000FBU.

Les autres rubriques des services extérieurs observent une hausse de leurs crédits par rapport à 2012 :

- Les frais de relations publiques, publicité et intendance sont prévues à 2 054 858 892 FBU dans le budget 2013 alors qu'ils étaient de 1 885 977 426 FBU dans le budget révisé de 2012, soit une différence de 168 881 466 FBU représentant une augmentation de 9%.
- Les contrats de prestation de services et abonnements sont portés à 2 301 230 259 FBU contre 1 922 500 744 FBU dans le budget révisé 2012 soit une hausse de 378 729 515 FBU représentant 19,7% ;
- Les locations sont prévues à 20 173 882 781 FBU contre 19 097 617 442 FBU soit une augmentation de 1 076 265 339 FBU représentant 5,6%. Elles sont constituées des locations des immeubles administratifs (8152 854 149 FBU), locations maisons d'habitations (11 037 490 232), location des véhicules (962 538 400) et autres (21 000 000).
- Les frais d'entretiens et réparations ont connu une augmentation de 189 232 661 FBU passant de 6 828 874 833 FBU à 7 018 107 494 FBU soit une variation de 2,8%. Elles sont constituées en grande partie par l'entretien et réparations des véhicules pour 4 728 298 438 FBU¹⁴ en 2013 contre 4 809 636 390 FBU¹⁵ en 2012, soit une différence de 81 337 952 FBU ;

La Cour constate que les dépenses d'entretien et réparations des véhicules varieront faiblement à la baisse (81 337 952 FBU) malgré la mise en œuvre de la politique charroi Zéro.

¹⁴ Classification économique des dépenses du projet de budget, exercice 2013

¹⁵ Classification économique des dépenses du budget 2012 au 23/11/2012

La cour constate également que le libellé « autres » pour un montant de 1 389 622 726 FBU prête confusion et devrait à l'avenir être bien écartée en vue d'une bonne analyse.

- Les assurances passent de 605 205 734 FBU dans le budget révisé de 2012 à 698 800 101 FBU prévues pour 2013. Ils sont constitués en grande partie par des assurances des véhicules à hauteur de 631 192 101 FBU.
- Les frais d'honoraires, d'actes et d'assistance techniques quant à eux passent de 2 024 845 128 FBU en 2012 à 5 242 252 363 FBU soit une hausse de 3 217 407 235 FBU représentant 158,9%. Elles sont principalement constituées par des frais d'avocat et contentieux (4 110 627 500 FBU contre 871 886 023 FBU en 2012) et l'assistance technique (932 096 863 FBU contre 947 931 105 FBU en 2012).

La Cour constate que les prévisions des dépenses relatives au frais d'avocat et contentieux pour l'exercice 2013 (4 110 627 500 FBU) sont très élevées au regard des prévisions de l'exercice 2012 (871 886 023 FBU) et du niveau d'exécution au 30/9/2012 (833 629 633).

La Cour réitère sa recommandation sur la meilleure gestion des dossiers afin de minimiser les litiges occasionnant des dépenses énormes sur le trésor de l'Etat.

II.7.4.2. Les achats (compte 63)

Le compte «achats» est composé des fournitures techniques, des fournitures administratives, du petit matériels, mobilier et équipement et de l'énergie et eau.

Tableau n° 20: Réalisation des achats au 30 septembre 2012 et allocation des crédits

Achats (63)	Budget révisé 2012	Réalisations à fin sept. 2011	taux d'exécution à fin septembre	Crédits 2013	Variation (en Valeur)	Variation en %
Fournitures techniques (631)	54 427 135 618	40 948 181 724	75,2%	52 331 373 229	-2 095 762 389	- 3,9%
Fournitures administratives (632)	5 550 147 582	2 320 023 892	41,8%	6 256 755 839	706 608 257	12,7 %
Petits matériels, mobilier et équipement (634)	119 497 412	101 706 841	85,1%	119 497 412	-	0,0%
Energie et eau (635)	1 439 979 078	924 685 575	64,2%	1 721 586 576	281 607 498	19,6 %
Total	61 536 759 690	44 294 598 032	72,0 %	60 429 213 056	-1 107 546 634	- 1,8 %

Source : BGC au 30 septembre 2012, Classification économique du budget révisé 2012 et classification économique du projet de budget 2013.

Les prévisions des dépenses relatives aux achats passent de 61 536 759 690 FBU en 2012 à 60 429 213 056 FBU dans les prévisions de 2013 soit une diminution de 1 107 546 634 FBU représentant 1,8%. Cette diminution est observée au niveau des fournitures techniques à hauteur de 2 095 762 389 FBU (3,9%) malgré la hausse

observée au niveau des fournitures administratives (706 608 257 FBU) et au niveau de la rubrique «énergie et eau » (281 607 498 FBU).

Les fournitures techniques sont constituées par :

- Lubrifiants et carburants prévus à 11 543 618 631 en 2013 contre 11 498 083 331 FBU en 2012 connaissent une hausse de 45 535 300 FBU, soit 0,4%.
- Fournitures des forces armées prévues à 21 448 952 240 FBU pour 2013 contre 24 052 339 076 FBU dans le budget révisé 2012, soit une diminution de 45 535 300 FBU (0,4%)
- Les prévisions des fournitures des forces de police n'ont pas connu de variation. Elles sont toujours estimées à 16 114 562 359 FBU. Il en est de même pour les prévisions relatives aux fournitures agricoles et vétérinaires (779 288 600 FBU).
- Les fournitures médicales et hospitalières sont prévues à 446 419 750 FBU en 2013 contre 46 419 750 en 2012.
- Les fournitures scolaires et pédagogiques passent de 1 891 957 502 FBU en 2012 à 1 413 531 649 FBU en 2013, soit une diminution de 478 425 853 représentant 25,3%
- Autres.

La Cour constate que dépenses relatives à l'achat des lubrifiants et carburants ont été revue à la hausse malgré la mise en œuvre de la politique charroi Zéro (11 543 618 631 FBU contre 11 498 083 331 FBU).

La Cour constate en outre qu'il est prévu une hausse des dépenses des fournitures administratives par rapport au budget l'exercice 2012 alors que ces dernières n'étaient exécutées qu'à 41,8% au 30/9/2012.

II.7.5. Les charges financières (Compte 64)

Les charges financières sont constituées des intérêts sur emprunts extérieurs, des intérêts sur emprunts intérieurs et des autres charges financières. Les prévisions de cette rubrique sont reprises dans le tableau qui suit.

Tableau n° 21: Réalisation des charges financières au 30 septembre 2012 et allocation des crédits 2013

Charges financières (64)	Budget révisé 2012	Réal septembre 2012 en FBU	Réalisation en %	Crédits 2013	Variation en %
Intérêts sur emprunts extérieurs (641)	13 796 546 880	8 350 930 029	60,5%	5 378 034 575	-61%
Intérêts aux administrations publiques (6411)	571 665 302	464 292 076	81,2%	1 295 025 856	127%
Intérêts aux organisations internationales (6412)	13 224 881 578	7 886 637 953	59,6%	4 083 008 719	-69%
Intérêts sur emprunts intérieurs (642)	25 178 506 171	17 669 633 991	70,2%	29 796 615 188	18%
Intérêts sur avances consolidées de la BRB (6422)	11 244 378 739	8 555 567 045	76,1%	8 198 264 969	-27%
Intérêts sur obligations (6424)	13 369 783 252	8 779 825 111	65,7%	18 024 323 200	35%
Intérêts sur autres dettes contractualisées (6428)	496 873 288	334 241 835	67,3%	3 574 027 019	619%
Perte de change		3 491 440 310			
Autres charges financières (648)	67 470 892	203 736	0,3%	100 000 000	48%
Total	38 975 053 051	29 512 208 066	75,7%	35 274 649 763	-9%

Source : Classification économique des dépenses du Projet de LF 2013, BGC septembre 2012 et LF 2012

Les charges financières vont passer de 38,9 milliards FBU en 2012 à 35,2 milliards FBU en 2013, soit une diminution de 9%.

Les intérêts sur emprunts extérieurs vont sensiblement diminuer en passant de 13 796 546 880 à 5 378 034 575, soit 61%. Cette diminution est liée aux intérêts dus

aux organisations internationales (13 224 881 578 FBU en 2012 contre 4 083 008 719 FBU en 2012), soit une diminution de 69% là où ceux dus aux administrations publiques ont augmenté (571 665 302 FBU en 2012 contre 1 295 025 856 FBU en 2013), une augmentation de 127%.

En ce qui concerne les intérêts sur emprunts intérieurs, ils vont passer de 25 178 506 171 FBU contre 29 796 615 188 FBU, soit un accroissement de 18% tiré essentiellement par les intérêts sur obligations qui vont passer de 13 369 783 252 FBU à 18 024 323 200 FBU, soit un accroissement de 35% ainsi que par les intérêts sur autres dettes contractualisées qui vont passer de 496 873 288 FBU à 3 574 027 019 FBU, soit une augmentation de 619% ; mais par contre, les intérêts sur avances consolidées de la BRB vont connaître une baisse sensible en passant de 11 244 378 739 FBU à 8 198 264 969 FBU, soit une diminution de 27%.

Les autres charges financières vont passer de 67 470 892 FBU à 100 000 000 FBU, soit un accroissement de 48% mais cela suscite un point d'interrogation dans la mesure où le taux d'exécution à fin septembre est relativement bas, soit 0,3%.

II.7.6. Les subventions (Comptes 65)

Les subventions concernent seulement les collectivités territoriales (Communes) pour l'exercice 2013 et sont prévues pour un montant de 70 873 873 FBU en 2013 contre 43 333 873 FBU en 2012, soit une augmentation de 63,6%. Même s'il y aurait une amélioration, le montant reste dérisoire compte tenu de l'effectif des communes.

II.3.7. Les allocations, contributions et exonérations (Compte 66)

Pour l'exercice 2013, les allocations contributions, subsides et exonérations sont prévues comme suit dans ce tableau.

Tableau n° 22: Réalisation des allocations, contributions, subsides et exonérations au 30 septembre et allocation des crédits 2013

Libellé	Budget révisé 2012	Réalisation à fin septembre	Taux de Réalisation	Prévision 2013	Variation (en %)
Allocations aux pouvoirs publics (661)	78 516 317 631	57 173 623 797	72,8%	86 524 660 745	10%

Allocations aux services ministériels (662)	23 586 223 998	21 951 121 408	93,1%	25 349 003 934	7,5%
Allocations aux entités administratives autonomes (664)	19 871 873 013	11 891 376 211	59,8%	23 331 428 018	17,4%
Autres(6648)	17 622 000			19 580 000	11%
Transferts aux fonds spéciaux (665)		7 655 819 968			
Contributions aux organisations internationales (666)	4 939 386 713	3 229 927 941	65,4%	14 505 637 995	193,7%
Contributions aux organisations régionales (6661)	318 973 187	318 973 187	100,0%	318 973 187	0%
Contributions aux organisations Africaines (6662)	4 077 712 236	2 844 732 564	69,8%	13 776 178 043	237,8%
Contributions aux organisations internationales (6668)	542 701 290	6 622 190	1,2%	410 486 765	-24,36%
Exonérations accordées (667)	18 000 000 000		0,0%	18 000 000 000	0%
Total	149 870 810 068	105 072 197 266	70,1%	167 710 730 692	12%

Source : Classification économique des dépenses du Projet de LF 2013, BGC

septembre 2012 et LF 12

Les allocations, contributions, subsides et exonérations vont passer de 149 870 810 068 FBU en 2012 à 167 710 730 692 FBU en 2013, soit un accroissement de 12%. Ce dernier est lié à l'accroissement des contributions aux organisations internationales qui vont passer de 4 939 386 713 FBU en 2012 à 14 505 637 995 FBU en 2013, soit un accroissement de 193,7% suite aux contributions aux organisations Africaines qui vont passer de 4 077 712 236 FBU en 2012 à 13 776 178 043 FBU en 2013, soit une augmentation de 237,8%.

La Cour constate que les dépenses relatives aux contributions aux organisations Africaines ont sensiblement augmenté passant de 4 077 712 236 FBU en 2012 à 13 776 178 043 FBU en 2013, soit une variation de 237,8%.

La Cour réitère sa recommandation de faire un choix rationnel sur les organisations internationales auxquelles il faut adhérer.

L'analyse du tableau ci avant permet de relever également l'augmentation des allocations aux entités administratives autonomes qui passent 19 871 873 013 FBU à 23 331 428 018 FBU, soit une augmentation de 17,4% suite à la mise en application de la sentence arbitrale à l'Université du BURUNDI pour un montant de 19 milliards FBU dont le paiement va s'échelonner sur une période de six ans à raison de 3,3milliards FBU par an et de l'entretien des étudiants de l'Université du BURUNDI, le budget de la régie des œuvres universitaires qui vont passer de 4,4 milliards FBU en 2012 à 6,1 milliards FBU en 2013 ainsi que le renforcement du système éducatif burundais et le budget de l'Ecole Normale Supérieure vont passer de 2,3 milliards FBU à 3,0 milliards FBU¹⁶.

Les allocations aux pouvoirs publics vont s'accroître à hauteur de 10% ainsi qu'aux allocations aux services ministériels qui vont s'accroître de 7,5% par rapport à l'année 2012; mais, par contre, les contributions aux organisations internationales vont passer de 542 701 290 FBU à 410 486 765 FBU, soit une diminution de 24,4%.

Les prévisions des exonérations ont gardé le même niveau de 18 000 000 000 FBU comme l'année 2012.

La Cour constate que la BGC à fin septembre 2012 reste muette sur le niveau d'exécution des exonérations en dépenses.

II.7.8. Prestations Sociales Employeur, Assistance Sociale et Autres Charges (Compte 67)

Les variations des crédits des prestations Sociales Employeur, Assistance Sociale et Autres Charges entre les exercices 2012 et 2013 sont repris dans ce tableau.

¹⁶ Exposé des motifs du projet de loi portant fixation du budget général de la République du BURUNDI pour l'exercice 2013, p.7

Tableau n° 23: Variation des prestations Sociales Employeur, Assistance Sociale et Autres charges entre 2012 et 2013

Prestations	Crédit 2012	Réalisation à fin septembre	Réalisation (en %)	Crédit 2013	Variation (en %)
Sociales Employeur, Assistance Sociale et Autres (67)					
Prestations sociales employeur (671)	450 000 000		0,0%	450 000 000	0%
Assistance Sociale (672)	963 562 546	796 396 242	82,7%	1 090 218 243	13%
Autres transferts courants (673)	35 463 900 023	28 210 723 789	79,5%	37 780 309 907	6,5%
Total	36 877 462 569	29 007 120 031	78,7%	39 320 528 150	6,6%

Source : Classification économique des dépenses du Projet de LF 2013, BGC septembre 2012 et LF 2012

- Les prestations Sociales Employeurs, Assistance Sociale et Autres transferts courants vont passer de 36 877 462 569 FBU à 39 320 528 150 FBU, soit une augmentation de 6,6%.
- Le crédit alloué à l'assistance Sociale va passer de 963 562 546 FBU à 1 090 218 243 FBU, soit un accroissement de 13% et les Autres transferts courants vont passer de 35 463 900 023 FBU à 37 780 309 907 FBU, soit une augmentation de 6,5% là où les prestations Sociales Employeur vont rester les mêmes qu'en 2012 avec un montant de 450 000 000 FBU, représentant les allocations aux retraites des anciens agents de l'Etat.

II.7.9. Des imprévus (Compte 8888800)

La rubrique des imprévus passera de 3 769 668 581 FBU en 2012 à 3 996 073 573 FBU en 2013, soit une augmentation de 6%.

La Cour constate que les prévisions des dépenses d'imprévu représentent 0,27% du budget total et rentre dans les limites prévues par la loi relative aux

finances publiques en son article 20. Cependant l'exécution des dépenses pour cette rubrique ont toujours accusé des dépassements importants.

Compte tenu de l'expérience des exercices précédents pour l'exécution des dépenses d'imprévus, la Cour recommande l'exécution des dépenses d'imprévus dans le respect des crédits autorisés.

II.7.10. LES DEPENSES DES FONDS

Comme le tableau suivant l'indique, seul le fonds routier national est budgétisé

Tableau n° 24: Les dépenses de fonds

Intitulés	Crédits 2012	Crédits 2013	Variation en %
Fonds Routier National	8 400 000 000	9 154 408 402	8,90%

Source : projet de loi de finances 2013

Les dépenses des fonds vont connaître une augmentation passant de 8 400 000 000 FBU à 9 154 408 402 FBU en 2013, soit une augmentation d'un montant de 754 408 402 FBU, représentant une variation de 8,9%.

Les dépenses sur le fonds stock stratégique carburant n'ont pas été prévues dans le projet de loi de finances 2013.

II.7.11. Du budget d'affectation spéciale

Pour l'exercice 2013, le budget d'affectation spéciale concerne le fonds commun de l'éducation et il sera financé par la Belgique, la Norvège, l'AFP et le GPE. Il est doté d'un crédit de 37 927 064 568 FBU qui va servir principalement aux constructions et équipements des salles de classe ainsi qu'aux formations des cadres et enseignants. Le projet de loi de finances ne renseigne rien sur les montants apportés par chaque donateur.

II.7.12. LES DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS

Les dépenses en capital et prêts nets se décomposent comme suit :

- Les dépenses en capital sur budget national ;
- Les dépenses en capital sur dette directe ;
- Les dépenses en capital sur les dons ;
- Les dépenses en capital sur prêts rétrocédés ;

Tableau n° 25: Variation des dépenses en capital et prêt net

Dépenses en Capital	Crédits 2012 (en FBU)	Crédits 2013(en FBU)	Variation en (FBU)	Variation en %
Dépenses en Capital sur				
budget national	106 970 683 983	130 374 098 669	23 403 414 686	21,9
Dépenses en Capital				
sur dette directe	61 436 266 793	41 791 068 839	- 19 645 197 954	-32,0
Dépenses en Capital				
sur les dons	411 935 563 873	553 111 992 728	141 176 428 855	34,3
Sous /TOTAL	598 847 486 121	725 277 098 246	126 429 612 125	21,1
Recouvrement des prêts				
rétrocédés	- 1 000 000 000	- 1 000 000 000	-	0,0
Total dépenses en				
Capital et prêts nets	597 847 486 121	725 277 160 236	126 429 612 125	21,1

Source : Article 2 du Projet de loi de Finances 2013

Le tableau ci-dessus montre que les dépenses en capital et prêts nets vont connaître une variation de 21,1% en passant de 59 847 486 121 FBU en 2012 à 725 277 160 236 FBU en 2013.

Les dépenses en capital sur budget national vont s'élever à 130 374 098 669 FBU en 2013 contre 106 970 683 983 FBU en 2012, soit une augmentation d'un montant de 23 403 414 686 FBU, représentant une variation de 21,9 %.

Les dépenses en capital sur dette directe vont diminuer d'un montant de 19 645 197 945 FBU, en passant de 61 436 266 793 FBU à 41 791 068 839 FBU en 2013, soit une diminution de 32 %.

Les dépenses sur dons en capital vont passer de 411 935 563 873 FBU en 2012 à 553 111 992 728 FBU en 2013, soit une augmentation d'un montant de 141 176 428 855 FBU représentant une variation de 34,3%.

II.7.13. Le remboursement du principal de la dette

En 2013, le remboursement du principal de la dette intérieure et extérieure s'élèvera à 31 559 116 991 FBU. Au titre de la dette intérieure, le budget 2013 prévoit de rembourser 20 417 235 396 FBU dont 3 697 603 572 FBU à la banque centrale et 16 719 631 824 FBU non défini. Au titre de la dette extérieure, le budget 2013 prévoit de rembourser 11 141 881 595 FBU dont 317 263 294 FBU de crédits rétrocédés.

II.8. DU DEFICIT DU PROJET DE BUDGET ET DE SON FINANCEMENT

Le projet de budget général de l'Etat pour l'exercice 2013 présente un déficit global de 68 249 187 244 FBU contre 73 572 615 740 FBU en 2012.

Le tableau ci-après montre les principaux soldes budgétaires prévisionnels et met en exergue le mode de financement du déficit global ainsi dégagé afin de présenter le Budget en équilibre.

Tableau n° 26: Equilibre du budget

Libellé	BUDGET 2013	BUDGET 2012 REV	DIFFERENCE
I. RECETTES COURANTES	639 098 832 740	560 371 697 314	78 727 135 426
Recettes fiscales	577 146 433 603	522 676 388 522	54 470 045 081
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	182 611 877 423	170 515 596 600	12 096 280 823
Impôts intérieur sur biens et services	31 6 429 691 471	284 737 969 287	31 691 722 184
Impôts sur le commerce extérieur § les transactions internationales	60 104 864 709	49 422 822 635	10 682 042 074
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	0

Recettes non fiscales	61 952 399 137	37 695 308 792	24 257 090 345
Revenus de la propriété	16 421 009 933	21 171 650 629	-4 750 640 696
Autres recettes non fiscales	45 531 389 204	16 523 658 163	29 007 731 041
II.DONS	645 286 787 250	523 235 563 873	122 051 223 377
Dons courants	92 174 794 522	111 300 000 000	-19 125 205 478
Dons en capital	553 111 992 728	411 935 563 873	141 176 428 855
III . RECETTES EXCEPTIONNELLES	36 515 200 000	39 615 000 000	-3 099 800 000
AMISOM	29 500 200 000	26 000 000 000	3 500 200 000
Liquidation des Entreprises publiques	200 000 000	200 000 000	
Privatisation des Entreprises publiques	6 600 000 000	13 200 000 000	-6 600 000 000
Récupération des fonds détournés et malversations	215 000 000	215 000 000	
TOTAL RECETTES ET DONS	1 320 900 819 990	1 123 222 261 187	197 678 558 803
IV. DEPENSES COURANTES	664 872 846 998	617 452 362 278	47 420 484 720
Dépenses sur biens et services et autres transferts courants	620 543 788 833	565 844 780 119	54 699 008 714
Salaires	302 275 631 726	288 653 498 892	13 622 132 834
Autres biens et services	107 169 950 819	96 091 440 150	11 078 510 669
Contributions aux organismes internationaux	14 505 637 995	4 754 834 448	9 750 803 547
Transferts aux ménages	39 320 528 150	34 715 922 548	4 604 605 602
Subsides et Subventions	135 275 966 570	119 859 415 500	15 416 551 070
Imprévus	3 996 073 573	3 769 668 581	226 404 992
Exonérations	18 000 000 000	18 000 000 000	
Versements d'intérêts	35 174 649 763	43 207 582 159	-8 032 932 396
Versements d'intérêts extérieurs	5 378 034 575	13796 546 880	-8 418 512 305
Versements d'intérêts intérieurs	29 796 615 188	29 411 035 279	385 579 909
Dépenses des fonds	9 154 408 402	8 400 000 000	754 408 402
V. SOLDE COURANT HORS DONS (I-IV)	-25 774 014 258	-57 080 664 964	31 306 650 706
VI. SOLDE COURANT Y COMPRIS DONS (I+II+III-IV)	656 027 972 992	505 769 898 909	150 258 074 083
VII. DEPENSES EN CAPITAL ET PRETS NETS	724 277 160 236	579 342 514 649	144 934 645 587
Dépenses en capital	725 277 160 236	580 342 514 649	144 934 645 587
Prêts nets du Trésor	-1000 000 000	-1 000 000 000	0
VIII. DEFICIT GLOBAL AVEC DONS (VI-VII)	-68 249 187 244	-73 572 615 740	5 323 428 496
IX. DEFICIT GLOBAL HORS DONS (V-VII)	-750 051 174 494	-636 423 179 613	-113 627 994 881
X. ARRIERES			

XI. DEFICIT BASE CAISSE (VIII- X)	-68 249 187 244	-73 572 615 740	5 323 428 496
X11.FINANCEMENT	68 249 187 244	73 572 615 740	-5 323 428 496
Financement extérieur net	30 649 187 244	1 501 817 786	29 147 369 458
Tirage sur dette directe	41 791 068 839	61 436 266 793	-19 645 197 954
Remboursement dette directe	-11 141 881 595	-59 934 449 007	48 792 567 412
Financement intérieur net	37 600 000 000	72 070 797 954	-34 470 797 954
Financement bancaire : dont avances BRB	20 417 235 396	-17 678 211 779	38 095 447 175
Financement non bancaire		-2 000 000 000	2 000 000 000
Allègement de la dette (IADM)	17 182 764 604	17 900 000 000	-717 235 396
Remboursement dette intérieure	-20 417 235 396	-3 960 103 572	-16 457 131 824
X111.BESOIN DE FINANCEMENT(X1-X11)	0	0	0

II.8.1. Du solde courant hors dons

Ce solde qui représente la différence entre les recettes courantes et les dépenses courantes, affiche un déficit prévisionnel de 25 774 014 258FBU (-3,9%) Cet indicateur renseigne sur le niveau du déficit total que le budget de fonctionnement enregistrerait en l'absence de tout appui de la part des partenaires financiers extérieurs.

II.8.2. Du solde courant avec dons

Il est obtenu par la somme des recettes courantes, des dons et des recettes exceptionnelles diminuée des dépenses courantes. Le projet de loi de finances 2013 indique que ce solde s'élève à **656 027 972 992FBU (+98,6%)**.

II.8.3. Du déficit global avec dons

Le déficit global avec dons est constitué par la différence entre les recettes globales et les dépenses globales. Le projet de loi de finances 2013 fixe ce déficit prévisionnel à 68 249 187 244FBU(-4,9%) contre 73 572 615 740FBU en 2012.

II.8.4. Du déficit global hors dons

Cet indicateur met en exergue la capacité du pays à mobiliser les ressources propres suffisantes pour faire face à l'ensemble de ces charges. En 2013, il est estimé à 750 051 174 494FBU(-54,0%) contre 636 423 179 613FBU en 2012.

II.8.5. Du déficit base caisse.

Le déficit base caisse est le déficit global avec dons moins les arriérés. Le projet de loi de finances le fixe à 68 249 187 244FBU(-4,9%).

La Cour constate que des difficultés de mobilisation des ressources intérieures pour contenir les dépenses publiques subsistent ; ce qui constitue un handicap majeur au maintien du déficit dans des proportions raisonnables.

II.8.6. Du financement du déficit.

Le projet de loi de finances 2013 dégage un déficit de 68 249 187 244 FBU contre 73 572 615 740FBU en 2012 FBU, soit une diminution de déficit de 5 323 428 496 (7,2%). Ce déficit représente un besoin de financement pendant la gestion budgétaire 2013. Pour répondre à ce besoin, l'Etat recourra à la fois à un endettement intérieur et extérieur si bien que l'endettement intérieur net est estimé à 37 600 000 000FBU pendant que l'endettement extérieur net est projeté à 30 649 187 244FBU.

Le financement intérieur net est constitué des ressources bancaires à hauteur de 20 417 235 396 FBU dont les avances BRB pour un montant de 3 697 603 572 FBU et du produit de l'allégement de la dette IADM pour 17 182 764 604 FBU contre 17 900 000 000 FBU prévu en 2012.

Quant au financement extérieur net, il est seulement constitué des tirages sur dette directe à hauteur de 41 791 068 839 FBU diminués des remboursements de 11 141 881 595 FBU.

La Cour constate que l'Etat continuera à recourir aux avances de la banque centrale (3 697 603 572 FBU) pour financer le déficit budgétaire.

La Cour recommande de se préparer à l'application de l'article 12 al2 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques qui précise que « L'Etat ne peut être financé par des avances de la Banque de la République du Burundi »; étant donné que l'échéance fixée par l'article 63 3^{ème} tiret de la loi sus-mentionnée est proche (à partir de l'exercice 2016).

III. DES CONSTATATIONS

Des développements qui précèdent la Cour a relevé les constatations suivantes :

1. l'article 176 de la Constitution qui dispose que « l'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de finances dès l'ouverture de sa session d'octobre » n'a pas été respecté ;
2. malgré la conjoncture internationale difficile au moment de l'élaboration du projet de budget, le pays a pu enregistrer des engagements importants de la part de ses partenaires pour financer le CSLP II ;
3. en tant qu'instrument de développement économique, le projet de budget 2013 envisage un changement des bases de l'économie nationale en voulant fonder la croissance (6,6%) sur les secteurs secondaire (14,2%) et tertiaire (6,2%) alors que le secteur primaire constitue une pierre angulaire de notre économie ;
4. la plupart des mesures envisagées par le projet de loi finances 2013 pour augmenter les recettes sont des mesures qui existent déjà ;
5. le budget arrêté pour l'exercice 2013(1 320 900 819 990 FBU) affiche une hausse de 17,6% alors que le budget de l'exercice 2012 (1 123 222 261 187 FBU) n'est exécuté qu'à hauteur de 50% à la date du 30/09/2012 (557 057 097 315 FBU) ;
6. le budget arrêté pour 2013 (constitué de 51% des ressources intérieures et 49% des dons) est plus dépendant de l'extérieur que celui de 2012 (constitué de 53% des ressources intérieures et 47% des dons) ;

7. les prévisions des recettes des impôts sur le revenu non ventilables ne sont pas réalistes du fait qu'elles prévoient un accroissement de 19,4% alors que les réalisations au 30 septembre ont été à 13% ;
8. pour les droits et permis sur l'exercice d'activités, les prévisions pour 2013 (1 533 710 989 FBU) sont sous-estimées au regard des réalisations à fin septembre 2012 (2 144 438 875 FBU contre 1 631 310 545 FBU de prévisions);
9. la projection des dons en capital (417 595 127 291) est irréaliste eu égard au taux de réalisation de 18,2% au 30/9/2012(51 618 422 386 sur les prévisions de 283 245 434 218) ;
10. malgré la volonté affichée de contenir la gestion des exonérations à travers les prévisions budgétaires (18 000 000 000), des difficultés subsistent au niveau de leur maîtrise (46 531 078 264 FBU réalisé au 30/9/2012) ;
11. les ressources du budget 2013 sont plus orientées à l'investissement (52,1%) qu'au fonctionnement (47,9%) ;
12. les investissements sont financés pour une grande part par des ressources extérieures (82%) ;
13. le projet de budget 2013 ne prévoit pas le paiement des arriérés sur le secteur public et privé ;
14. à l'instar de l'exercice 2012, le budget des dépenses des services généraux (38,0%) reste prépondérant par rapport au budget des dépenses des services sociaux (32,4%) et économiques (29,6%) ;

- 15.une différence de 100 000 000 FBU entre l'article 2 du projet de budget 2013 (107 169 950 819 FBU) et la classification économique de prévisions des dépenses (107 069 950 819 FBU) pour la rubrique autres biens et services ;
- 16.la politique de charroi zéro ne concerne ni tous les services de l'Etat ni tous les ministères. En outre, une nouvelle ligne budgétaire de fonctionnement logée au niveau du ministère des finances a été créée. Cette ligne, prévue pour un montant de 936 193 557 FBU, est intitulée « INDEMNITES DE DEPLACEMENT DES AYANTS DROITS AUX VEHICULES DE FONCTION ». Enfin, le projet de budget ne prévoit pas des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre de cette politique ;
- 17.les dépenses d'entretien et réparations des véhicules varieront faiblement à la baisse (81 337 952 FBU) malgré la mise en œuvre de la politique charroi Zéro ;
18. les prévisions des dépenses relatives au frais d'avocat et contentieux pour l'exercice 2013 (4 110 627 500 FBU) sont très élevées au regard des prévisions de l'exercice 2012 (871 886 023 FBU) et du niveau d'exécution au 30/9/2012 (833 629 633) ;
- 19.les dépenses relatives à l'achat des lubrifiants et carburants ont été revue à la hausse malgré la mise en œuvre de la politique charroi Zéro (11 543 618 631FBU contre 11 498 083 331FBU) ;
- 20.qu'il est prévu une hausse des dépenses des fournitures administratives par rapport au budget l'exercice 2012 alors que ces dernières n'étaient exécutées qu'à 41,8% au 30/9/2012 ;

- 21.les dépenses relatives aux contributions aux organisations Africaines ont sensiblement augmenté passant de 4 077 712 236 FBU en 2012 à 13 776 178 043 FBU en 2013, soit une variation de 237,8% ;
- 22.la Balance Générale des Comptes à fin septembre 2012 reste muette sur le niveau d'exécution des exonérations en dépenses ;
- 23.les prévisions des dépenses d'imprévu représentent 0,27% du budget total et rentrent dans les limites prévues par la loi relative aux finances publiques en son article 20. Cependant, l'exécution des dépenses pour cette rubrique ont toujours accusé des dépassements importants ;
- 24.le projet de budget 2013 ne prévoit pas de dépenses sur le fonds stock stratégique carburant ;
- 25.des difficultés de mobilisation des ressources intérieures pour contenir les dépenses publiques subsistent ; ce qui constitue un handicap majeur au maintien du déficit dans des proportions raisonnables ;
- 26.l'Etat continuera à recourir aux avances de la banque centrale (3 697 603 572 FBU) pour financer le déficit budgétaire.

IV. RECOMMANDATIONS

Au vu des constatations dégagées, la Cour a formulé des recommandations ci-après :

1. respecter les dispositions constitutionnelles dans le processus d'adoption du projet de loi de finances : recommandation réitérée ;
2. prendre toutes les dispositions pour mobiliser à temps les fonds promis par les bailleurs à la Conférence des partenaires au développement à Genève afin de financer les actions prioritaires définies dans le CSLPII ;
3. ne pas trop miser, pour la croissance économique, sur les secteurs secondaire et tertiaire au détriment du secteur agricole qui a des potentialités économiques non encore exploitées et dont la contribution dans le PIB est de 44% et d'envisager le changement des fondements de notre économie à l'horizon de moyen terme car la transition ne peut pas se faire du jour au lendemain au risque de provoquer des effets pervers ;
4. pour être efficaces, que les mesures existantes pour augmentation des recettes soient renforcées dans leur application et que les nouvelles mesures soient mises en œuvre ;
5. mettre en place des mesures d'accompagnement pour la mise en œuvre effective de la politique de charroi zéro ;
6. mobiliser davantage des ressources intérieures : recommandation réitérée ;
7. être réaliste dans les prévisions des dons en capital.

8. remplir les conditionnalités exigées par les bailleurs de fonds dans les meilleurs délais, aux ministères techniques d'apprêter suffisamment tôt les études des projets à financer et au département en charge des marchés publics de les planifier et les passer sans retard ;
9. prévoir une dépense relative au paiement des arriérés sur le secteur public et privé ;
10. faire chaque fois des services économiques une priorité gouvernementale en leur octroyant des moyens d'investissement suffisants pour stimuler la croissance économique de manière significative ;
11. une meilleure gestion des dossiers afin de minimiser les litiges occasionnant des dépenses énormes sur le trésor de l'Etat ;
12. faire un choix rationnel sur les organisations internationales auxquelles il faut adhérer ;
13. compte tenu de l'expérience des exercices précédents, exécuter les dépenses d'imprévus dans le respect des crédits autorisés ;
14. se préparer à l'application de l'article 12 al2 de la loi n°1/35 du 04 décembre 2008 relative aux finances publiques qui précise que « L'Etat ne peut être financé par des avances de la Banque de la République du Burundi »; étant donné que l'échéance fixée par l'article 63 3^{ème} tiret de la loi sus-mentionnée est proche (à partir de l'exercice 2016).